

PARCOLOG GESTION

ANALYSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

Thème n°1 :

Impact sur les conditions de circulation

Ce thème est abordé dans plus de 80% des contributions.

Les intervenants évoquent les difficultés de circulation actuelles dans le secteur et notamment au rond-point des vaches, surtout depuis que celui-ci est traversé par le BHNS. Ils soulignent que l'augmentation de trafic que va engendrer le projet provoquera une aggravation des conditions de circulation et des embouteillages plus importants (Il est déjà bien difficile de circuler le soir et les week-ends aux abords de Beaumont, qu'en sera-t-il avec tous ces camions : n°35). L'impact sur le nombre d'accidents est également évoqué (n°42) notamment pour les enfants se rendant au collège et au lycée, qui doivent passer par ce rond-point. L'intervenant n°43 pense que « ce trafic augmentera considérablement le risque d'accidents avec des conséquences pouvant être dramatiques ».

Pour la contribution n°31, les données de trafic manquent de précision : données datant de 2015, absence de projection à l'horizon de mise en service du projet, absence de flux par tranches horaires, absence de prise en compte du BHNS.

Un autre intervenant (n°34) demande des précisions sur le nombre de postes de chargement, la définition utilisée pour distinguer VL et PL, la répartition horaire des arrivées et départs ; il considère que les hypothèses de trafic ne sont pas expliquées et leur source non précisée, que les trafics pris en compte dans l'étude acoustique ne sont pas en cohérence avec ceux indiqués dans les autres documents et sont « minimisés pour un ensemble d'entrepôts de 79 000 m² qui disposent de x quais et dont le but est de les rentabiliser par l'optimisation du temps et des rotations de chargements ».

Le même intervenant (n°34) demande que soit effectuée une étude de l'impact du trafic supplémentaire sur les conditions de circulation à l'intérieur du village de Beaumont (et pas seulement sur la RD 40E1) du fait du passage des employés à horaires postés et « des risques pour les habitants avec les véhicules qui roulent pour traverser le village à vitesse excessive en ville ».

Réponse à l'observation n°1

Nous confirmons qu'il est prévu que 80 PL (160 mouvements) et 250 VL (500 mouvements) transitent chaque jour sur le site.

Concernant les véhicules légers, le trafic sera essentiellement lié aux 300 travailleurs prévus sur le site.

On peut différencier :

- la partie administrative : arrivée sur site entre 8 et 9 h et sortie entre 17 et 18 h pour une cinquantaine de personnes
- la partie entrepôt qui travaille en 2x8 ou 3x8 : les changements de poste auront lieu entre 5 et 6 h, 13 et 14 h, 21 et 22 h.

Le trafic des véhicules ne sera pas uniforme dans la journée. La partie administrative concerne une cinquantaine de personnes. On peut donc considérer un trafic de 50 VL/h entre 8 et 9h puis entre 17 et 18 h. Une petite partie de ces personnes pourra également sortir déjeuner entre 12 h et 14 h.

Le reste des travailleurs (environ 250 personnes) travaillera dans l'entrepôt.

On peut donc estimer un pic de circulation des véhicules légers aux horaires 2x8 3x8 énoncés ci-dessus.

Le reste du temps, le trafic sera modéré et lié aux visiteurs susceptibles de venir, sur les horaires de la partie administrative avec un maximum de 10 VL/jour.

Le trafic des poids lourds sera organisé en fonction de l'activité logistique et des temps de route de livraison, du lundi au vendredi. On estime qu'un tiers du trafic poids lourds aura lieu entre 5 et 7h et entre 14 et 16 h

Les deux tiers restants seront répartis sur le reste de la journée, entre 7 et 19 h.

Ces horaires ne correspondent pas aux pics de circulation qui peuvent être observés le matin et le soir sur le secteur. Ils ne correspondent pas non plus aux pics de circulation observés le week-end sur le rond-point des vaches du fait de la fréquentation du centre commercial MAISON PLUS.

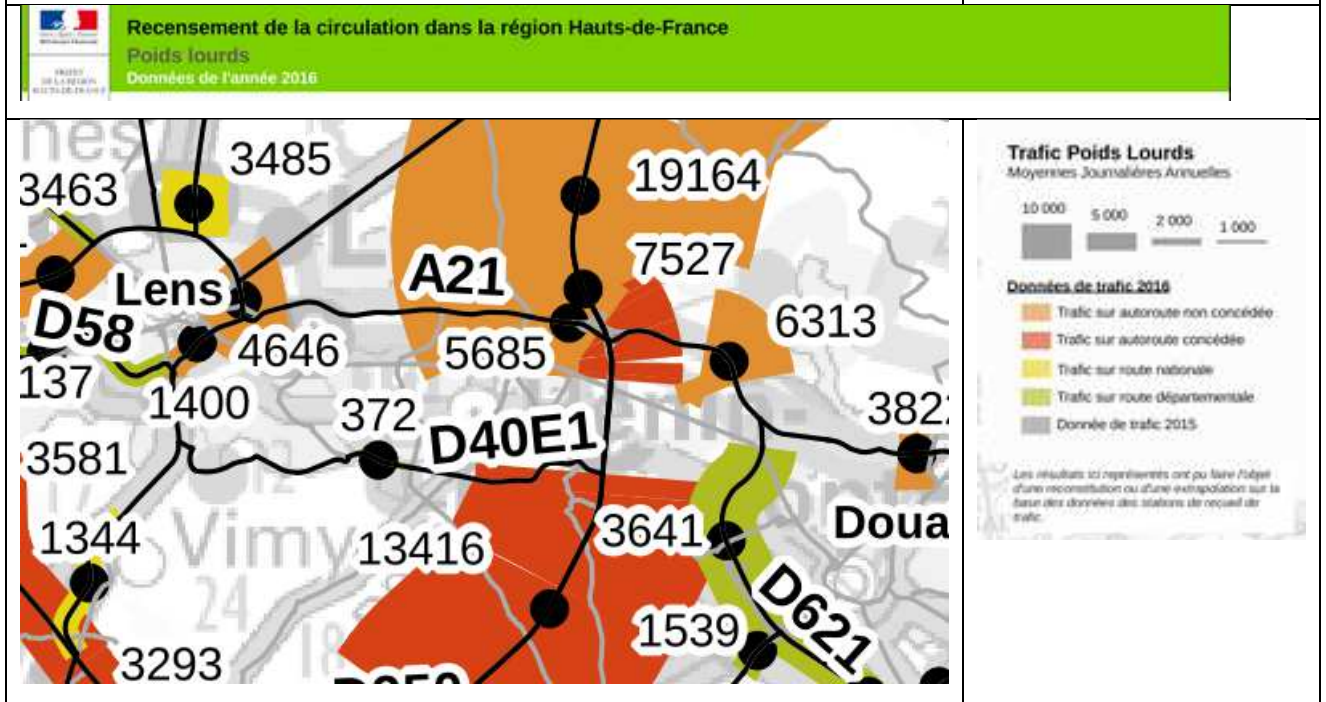
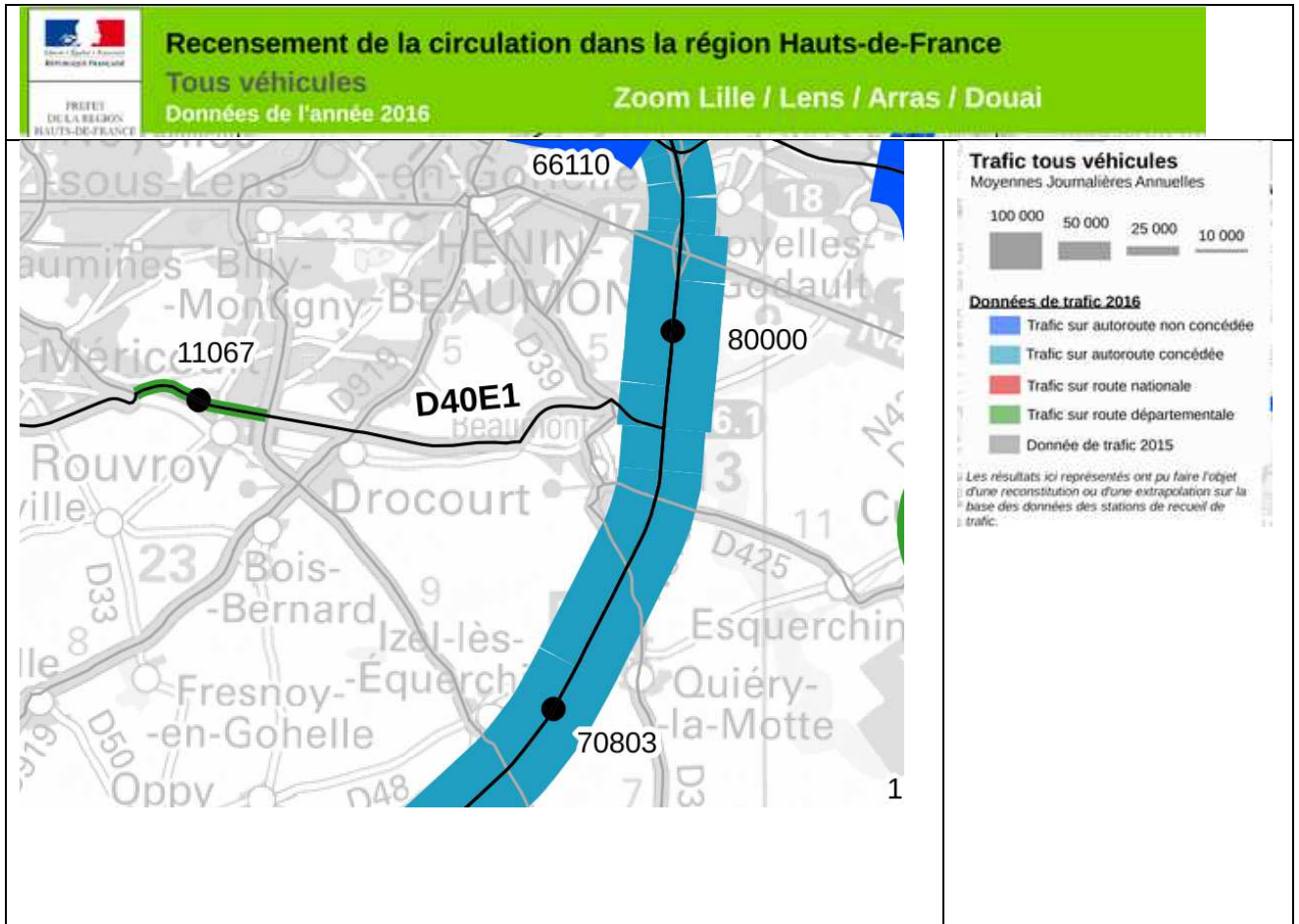
Aussi nous pouvons objectivement affirmer que l'augmentation de trafic n'engendrera pas d'aggravation des conditions de circulation.

Concernant la sécurité des piétons et des enfants se rendant au collège et au lycée, il est de l'autorité de la collectivité d'aménager le cas échéant les passages piétons sur les routes et ronds-points. Nous ne

PARCOLOG GESTION

pouvons objectivement pas considérer que l'augmentation de trafic pourrait augmenter considérablement le risque d'accidents.

Concernant les conditions de circulation, le dossier de demande d'autorisation environnemental présente les données de comptages routiers de 2015. Depuis les données de comptage routier de 2016 ont été mises en ligne. Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessous :



On constate que le trafic sur la RD40 est en très légère baisse par rapport aux données 2015 :

PARCOLOG GESTION

Le trafic global passe de 11 328 véhicules (moyenne journalière annuelle) en 2015 à 11 067 véhicules en 2016 et que le trafic poids lourds passe de 398 PL à 372 PL.

La plateforme logistique de Boulanger que nous avons réalisée en 2011 à côté fait exactement la même surface que celle de notre projet ; et nous n'avons jamais reçu de plainte liée au trafic véhicules.

L'accès au site GENERALI VIE depuis la sortie 16.1 de l'autoroute A1 se fait uniquement par la RD40 et ne traverse aucune zone d'habitation.

La modélisation acoustique annexée au dossier de demande d'autorisation environnementale indique qu'en limite de propriété, de jour comme de nuit, les niveaux sonores calculés sont conformes à la réglementation.

En ZER, les émergences calculées pour les périodes de jour et de nuit sont également conformes pour les points de calculs.

Les merlons de grandes hauteurs prévus au projet sur les façades sud, est et sur la bande de terrain nord-ouest ont été conçus afin de limiter les risques de nuisances sonores auprès des habitations.

Thème n°2 :

Nuisances sonores

Ce thème est explicitement abordé dans près de 55% des contributions.

Il est notamment indiqué que les klaxons et avertisseurs de recul des camions sont perçus par les riverains (n°2, 17) et que « les nuisances sonores surtout la nuit deviennent difficiles à vivre... les buttes de terre qui occasionnent un inconfort énorme pour les habitations ne sont pas efficaces et ne sont pas entretenues » (n°38). La contribution n°41 demande la « mise en place d'un mur anti-bruit le long de la RD 40 du côté du village de Beaumont ».

Réponse au thème n°2

Une étude d'impact acoustique prévisionnelle dans l'environnement a été réalisée par la société DIAKUSTIC avec le logiciel CADNAA.

Les calculs d'impact acoustique ont été réalisés en 4 points autour du site en limite de propriété et 4 points en ZER. Les points de calcul sont positionnés à une hauteur de 1m50 (P1,P2,P3,P4,ZER1 et ZER4) et 4m50 (ZER2 et ZER3).

Pour le point en ZER4 de nuit, l'émergence calculée est égale à 4dB soit la limite autorisée. Il ne peut être envisagé un merlon ou un mur antibruit entre le site et la ZER4 côté Nord du fait de la configuration du site. Cependant la distance d'éloignement des habitations avec les espaces cultivés au nord, la végétation et le merlon situé en nord-ouest réduiront de fait l'impact acoustique du site.

La modélisation présentée dans le dossier de demande d'autorisation prend en compte les merlons qui seront mis en place sur le site.

Thème n°3 :

Consommation de terres agricoles

Ce thème est abordé dans un tiers environ des contributions.

Il est souligné que le projet consommera (« gâchera » n°12) plus de 20 hectares de terres agricoles cultivées (qui, contrairement à ce qui est indiqué dans l'étude d'impact, ne sont pas en friche), terres qu'il convient de conserver pour développer l'agriculture biologique. Le projet est contraire aux orientations actuelles des politiques publiques, qui demandent de réduire la consommation foncière et l'artificialisation des sols.

Plusieurs intervenants considèrent que le projet aurait dû être réalisé sur la plateforme Delta 3 de Dourges, qui a été conçue pour ce type d'activité, ou sur les terrains situés à l'est de l'autoroute A1, ou sur les friches industrielles, qui sont nombreuses dans la région.

Réponse au thème n°3

Il est juste que le terrain est resté cultivé en attendant la construction du bâtiment.

Ces parcelles sont occupées à titre précaire, sans droit ni titre et sans aucune contrepartie versée au propriétaire des terrains,

Le projet est situé en zone 1Aue du Plan local d'Urbanisme, c'est-à-dire en zone à urbaniser, Il est erroné de dire que le projet est contraire aux orientations actuelles des politiques publiques. Le projet trouve sa place dans l'équilibre des politiques publiques de réduction de la consommation foncière et de développement économique et de services aux populations. D'autres terrains sont conservés sur

PARCOLOG GESTION

lesquels peut être développée l'agriculture biologique. Cela peut être le cas des terrains situés à l'est de l'autoroute A1.

En ce qui concerne la plateforme Delta 3, celle-ci accueille déjà des entreprises de distribution et logistique en complémentarité avec les bâtiments Parcolog d'Hénin Beaumont.

Thème n°4 :

Impact sur la qualité de l'air et la santé

Ce thème est abordé dans plus de 60% des contributions.

Les intervenants indiquent que la qualité de l'air devient de plus en plus mauvaise et que le supplément de trafic engendré par le projet contribuera à la détériorer encore plus par les émissions de polluants (gaz à effet de serre, CO2, particules fines notamment). Est évoqué également l'impact sur la santé (« multiplication des maladies cardiovasculaires et respiratoires, des allergies, de l'asthme, surtout chez les personnes les plus vulnérables – enfants personnes âgées - et les plus exposées » n°73 notamment). Il est indiqué également que la pollution atmosphérique a un impact négatif sur les rendements agricoles, estimé à au moins 10% (n°53 et 73).

Réponse au thème n°4

La pollution de l'air et la santé sont des sujets importants qui doivent être traités de manière objective, scientifique, et ne pas être des prétextes relevant de subjectivité. L'augmentation du trafic routier augmentera de fait l'émission de polluants. Pour autant les effets restent limités comme calculés dans l'évaluation environnementale et l'étude d'impact du dossier. Nous avons également prévu des modes de circulation douce piétons et vélos que pourront utiliser les salariés du site habitants à proximité.

Thème n°5 :

Impact sur le paysage

Ce thème, abordé par environ 60% des contributions, regroupe les notions d'impact visuel et de dégradation de la qualité du paysage, les intervenants indiquant que le secteur est déjà défiguré par trop d'entrepôts, de centres commerciaux, de restaurants et qu'il est progressivement bétonné au lieu d'être conservé et valorisé comme ceinture verte ou « poumon vert » (n°65).

Réponse au thème n°5

L'urbanisation et le développement économique et de services dépendent du plan local d'urbanisme de la ville. Le projet respecte les prescriptions du PLU et de la zone 1AUe à vocation économique qui est en place depuis 2010. Le projet a été spécifiquement conçu avec des merlons paysagers importants afin de limiter l'impact visuel.

Thème n°6 :

Déjà trop d'entrepôts et de bâtiments industriels dans le secteur

Ce thème, abordé par le quart environ des contributions, recoupe partiellement le précédent. Il est indiqué de plus que certains entrepôts restent inoccupés (à Rouvroy – voir n°41, Delta 3 - voir n°46) et que le projet n'apparaît pas nécessaire (n°46).

Par ailleurs cette plateforme serait une plateforme du « tout camion » alors que la plateforme de Dourges permet de la logistique multimodale (n°54). Il est suggéré que cet entrepôt soit construit à Dourges (Delta 3) où dans la zone à urbaniser prévue sur Hénin-Beaumont à l'est de l'autoroute A1, où un accès direct sur autoroute pourrait être construit sans provoquer de nuisances sur les zones habitées.

Réponse au thème n°6

Les chiffres des observatoires et professionnels de l'immobilier d'entreprise confirment qu'il y a très peu de bâtiments inoccupés et si certains le sont cela est temporaire le temps d'accueillir de nouvelles entreprises. La logistique est devenue une activité post industrielle importante, indispensable dans le cadre du développement des modes de consommations. Lorsque le bâtiment Parcolog voisin du projet a été construit, celui-ci avait été également décrié et pourtant depuis sa livraison en 2011 ce site accueille la société BOULANGER qui effectue la logistique et la distribution de matériels électroménager et multimédia avec environ 300 salariés sur site. Nous sommes déjà en contact avec des entreprises qui réfléchissent à s'implanter sur notre nouveau site à Hénin Beaumont. Ces entreprises apprécient en particulier la proximité de l'autoroute sans avoir à traverser de zones d'habitations, la disponibilité et la

PARCOLOG GESTION

qualité de la main d'œuvre locale avec un taux de chômage de 13,5% (par rapport au taux national de 8,9%), la proximité des commerces, restaurants et services à Hénin Beaumont.

Thème n°7 :

Erreurs, insuffisances, manque d'objectivité de l'étude d'impact

Ce thème apparaît explicitement dans environ 15% des contributions. Il est indiqué notamment :

- *Que le terrain n'est pas en friche contrairement à ce qu'affirme l'étude (n°1, 10, 28, 31, 73, 75) ;*
- *Que les auteurs ont une « vision bien simpliste de la nature » (n°1),*
- *Absence de données sur le nombre de passages de PL et VL au rond-point des vaches (n°8 et 31) ; données de trafic datant de 2015, absence de projection à la date de mise en exploitation du projet (n°31), absence de données horaires qui sont nécessaires pour appréhender les questions de saturation, absence de prise en compte des conséquences de la mise en service du BHNS (n°31) ;*
- *Absence d'évaluation chiffrée des émissions de CO2 supplémentaires et incompréhension totale de la problématique du changement climatique induisant un doute sur « les qualifications des personnes ayant rédigé ce paragraphe et le sérieux de l'étude » (n°11) ;*
- *Les études « dites scientifiques basés sur des seuils ou des niveaux de nuisance qui ne tiennent assurément pas compte... des arguments de bien être, de bien vivre, d'harmonie avec la nature, ne répondent pas aux réelles questions de la dégradation de la nature, de la qualité de vie, du foncier existant » (n°30) ;*
- *Critique de l'étude de dangers ne mentionnant pas le cyanure d'hydrogène et l'émission de dioxine (n°31),*
- *Omission du terril du pommier comme ZNIEFF de type 1 et non prise en compte des conséquences de l'observation d'espèces protégées : Hérisson d'Europe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Khul ou de Nathusius (n°34),*
- *Hypothèses de trafics routiers non expliquées, en incohérence avec le volume de l'entrepôt et le nombre de quais, d'où demande d'informations complémentaires (n°34),*
- *Nuisances sonores minimisées, diagnostic non objectif (n°34) ;*
- *Demande d'une étude de l'impact du trafic routier dans Beaumont même (n°34) ;*
- *Doute sur l'effet d'une butte de 3m pour protéger des entrepôts hauts de 14m (n°49).*

Réponse au thème n°7

La notion de manque d'objectivité nous paraît douteuse à la lecture de certaines observations subjectives du public. Nous répondons aux différentes remarques dans les réponses ci-après aux observations du public. Nous reconnaissons que le terrain du projet n'est pas en friche actuellement et qu'il a été autorisé à être cultivé temporairement en attendant la construction du bâtiment, afin notamment d'empêcher des implantations illégales comme celles des gens du voyage.

Thème n°8 :

Dégradation des conditions et du cadre de vie

Environ 45% des contributions ont été comptées dans cette rubrique, qui prend en compte toutes celles qui contiennent ces expressions ainsi que celles qui citent les différentes nuisances attribuées au projet. Un grand nombre de ces contributions fait état de la perte du caractère de village que Beaumont avait avant le développement des zones commerciales et d'activités sur son territoire.

Réponse au thème n°8

Nous ne sommes pas responsables de la politique de la ville en terme d'urbanisation et nous respectons les règles d'urbanisme. La constructibilité de ce terrain à vocation économique est connue depuis des années par la population. Nous avons conçu le projet avec ses espaces paysagers et merlons afin de l'intégrer le mieux possible dans son environnement. A la demande de Monsieur le Maire nous avons entouré le terrain de merlons de terres qui limitent considérablement la vue de l'immeuble de la RD40 et de Beaumont.

Nous y avons porté un grand soin ; nous n'allons rien construire à proximité des maisons Rue de la Fontaine alors que le PLU autorise la construction de bâtiments d'activités et logistique, et nous avons prévu de faire un merlon qui coupera la vue des riverains sur notre entrepôt.

Thème n°9 :

PARCOLOG GESTION

Nuisances liées à l'éclairage

Cette nuisance est évoquée dans 3 contributions (soit 4%). Elle est illustrée par des photos jointes à la contribution n°31.

Réponse au thème n°9

Nous prenons en compte cette remarque et nous adapterons au mieux l'éclairage extérieur du site afin de limiter la gêne qui pourrait être occasionnée.

Thème n°10 :

Nuisances en général

Sont classées dans cette rubrique les observations qui contiennent les termes pollution ou nuisance sans spécifier la nature de ces nuisances, par exemple « assez de nuisance et de pollution » (n°33).

Un peu plus de 9% des contributions entrent dans cette rubrique.

Réponse au thème n°10

Nous avons conçu le projet afin de l'intégrer le mieux possible dans son environnement. Nous répondons aux différentes remarques dans les réponses ci-après aux observations du public.

Thème n°11 :

Emplois créés

Ce thème est développé dans plus de 20% des contributions.

Les intervenants considèrent que le nombre d'emplois créés sera faible (n°28, 39, 67) ou nul (n°46 et 65), voire que le projet contribuera globalement à faire baisser le nombre d'emplois (car « les entrepôts permettent à l'Asie d'arroser de leurs produits notre région et font fermer nos usines » : n°55). Le nombre n'est pas vérifiable (n°9) et ne pourra que baisser dans le temps du fait de l'automatisation, de la numérisation et de la robotisation des tâches. Il s'agit d'emplois peu qualifiés avec des « conditions de travail épuisantes et précaires » (n°53 et 73)

Réponse au thème n°11

Le secteur d'activité de la logistique en France est encore mal connu du grand public. C'est pourtant un secteur d'activité en fort développement représentant 10% du PIB national (France Logistique 2025 – Une stratégie nationale pour la logistique Mars 2016) et 1,6 million d'emploi (Panorama des emplois de la supply chain Afilog Décembre 2016).

Nos projets Parcolog ont apporté à Hénin Beaumont de belles entreprises (GEODIS CALBERSON SNCF, POINT P, BOULANGER et VIAPOST), avec environ 600 emplois et des rentrées fiscales de plusieurs millions d'euros chaque année. Nous pensons que dans un canton où le taux de chômage est de 13,5%, cela n'est pas négligeable d'autant que les conditions de travail dans des locaux neufs sont plus ergonomiques et agréables. Le projet objet de l'enquête publique devrait permettre environ 300 emplois directs, et créer ou conforter également des emplois indirects de proximité.

Il faut savoir que l'évolution des modes de consommation avec le développement du e-commerce sur tous les pans de la consommation augmente le nombre d'emplois en logistique contrairement aux idées reçues. La robotisation se développe et réduit certaines tâches laborieuses et favorise des activités de contrôle et maintenance. La palette des métiers liés à l'activité logistique se développe largement aussi bien en typologie qu'en niveau de formation. La logistique permet aussi bien des emplois sans formation professionnelle initiale que des formations niveau bac et études supérieures. Les métiers sont très variés : cariste, réceptionniste, préparateur de commandes, organisateur de tournée, responsable maintenance, sécurité, hygiène, services après-vente, réparation, technique, emplois administratifs, encadrement, direction, ressources humaines, comptabilité, ...

Nous pouvons donc objectivement confirmer que le site accueillera environ 300 emplois, avec des niveaux de qualifications et des typologies variés, pour lesquels les habitants d'Hénin Beaumont à la recherche d'emplois seront les bienvenus.

Thème n°12 :

Perte de valeur foncière des propriétés du secteur

Ce thème est abordé dans plus de 10% des contributions, les intervenants soulignent qu'ils ne pourront espérer aucune indemnisation du préjudice subi.

Réponse au thème n°12

PARCOLOG GESTION

Le projet est conforme au zonage et aux prescriptions du PLU existant depuis plusieurs années et à la disposition du public. Nous avons décidé d'intégrer d'importants merlons paysagers à notre projet afin de préserver le voisinage.

Thème n°13 :

Projet incompatible avec les objectifs de développement durable

Ce thème est abordé dans environ 20% des contributions, que l'on peut résumer par les extraits suivants.

N°9 : Ce projet est totalement en inadéquation avec les nouvelles considérations environnementales, votre projet est d'un autre temps (Produire local, circuits courts...)

N° 19 (et partiellement 31) : les politiques publiques à travers les documents supérieurs tels que le SRADDET, le SCoT imposent une réduction de la consommation foncière et proposent la réutilisation de friches...

Même la CAHC, en septembre dernier a changé de doctrine et choisi de « mettre un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols »

La construction d'un nouvel entrepôt, c'est une vision à court terme sans prise en compte de l'environnement et du cadre de vie des Beaumontois

n°28 : (ce projet) est à contresens des engagements de la France sur le climat alors qu'il ne nous reste plus que très peu de temps pour garantir que nous resterons en dessous des 1,5° de réchauffement climatique

n°30 : Le choix du tout camion opéré par notre pays va à l'encontre des beaux discours internationaux et signatures de pacte

n°65 : A l'heure où nous devons tous être concernés par le bouleversement du climat maintenant et pour les années futures, le projet proposé va totalement à l'encontre du développement durable.

N°73 : Ce genre de projet ne prend pas en compte la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences présentes et à venir. Il y a 30 ans, 20 ans, 10 ans, certains pouvaient encore dire qu'ils ne savaient pas... mais aujourd'hui, nous devons absolument stopper ces projets du passé qui vont condamner l'humanité.

N°75 : (Ce projet) repose sur des options de développement urbain, d'extension et d'urbanisme qui datent de vingt ans et inscrites au PLU élaboré à l'époque sur des bases de développement de la population sur dimensionnées et à contresens des conceptions actuelles d'économie des espaces agricoles, de limitation de l'imperméabilisation des sols et de nécessité absolue de la prise en compte de l'intérêt commun écologique et environnemental.

Réponse au thème n°13

Notre projet et les objectifs de développement durable :

Notre projet rapproche le travail des lieux d'habitations réduisant la circulation routière et sa pollution, Notre projet permet d'utiliser un bâtiment moderne peu énergivore par rapport aux anciens bâtiments, Notre projet est situé à proximité de la zone multimodale (fer, eau) de Delta 3 permettant d'utiliser le fret ferroviaire ou fluvial.

Thème n°14 :

Perte de biodiversité, impact sur la faune et la flore

Ce thème est abordé dans un peu plus de 5% des contributions, qui citent sans plus de précisions les problématiques de « perte de biodiversité », « impact sur la faune et la flore », « destruction de patrimoine écologique ».

Réponse au thème n°14

Le terrain d'implantation est un terrain agricole sur lequel nous avons fait réaliser en 2018 un diagnostic écologique Faune Flore par la société AUDDICE qui n'a pas relevé de perte de biodiversité, ni d'impact sur la faune et la flore, ni de destruction de patrimoine écologique.

Thème n°15 :

Suggestions diverses

Sont comptées dans cette rubrique 9 contributions (12% du total) qui formulent diverses suggestions :

- Implanter des nichoirs artificiels qui permettraient l'accueil d'hirondelles (n°3) et de martinets (n°4) afin de contribuer à la préservation de la biodiversité,

PARCOLOG GESTION

- Construire un mur anti-bruit le long de la RD 40 du côté du village de Beaumont ; obligation d'un toit végétal sur l'entrepôt pour l'intégrer à l'environnement ; régler « les lumières avec un abaissement de leur intensité, voire les éteindre (n°41)
- Construire le projet à un endroit plus favorable : friche industrielle, Delta 3 (n°75), zone classée à urbaniser 2AUe au PLU, à l'est de l'autoroute A1 (n°42, 68, 69),
- Créer dans l'emprise du projet un espace vert avec un plan d'eau pour la faune (n°49) ;
- Développer espace vert et culture biologique (n°59)

Réponse au thème n°15

Nous prenons en compte les suggestions d'implanter des nichoirs artificiels permettant l'accueil d'hirondelles et de martinets afin de contribuer à la préservation de la biodiversité, ainsi que l'abaissement de l'intensité des luminaires extérieurs.

Nous réaliserons sur notre terrain côté RD40 un merlon de grande hauteur qui sera plus harmonieux et plus efficace qu'un mur anti bruit.

Nous ne réaliserons pas de toit végétal qui ne serait pas visible depuis les habitations, mais privilégions les merlons paysagers et espaces verts arborés.

Notre bassin de rétention des eaux sera végétalisé et représentera un plan d'eau pour la faune.

Nous proposerons à notre locataire d'implanter pour son personnel un jardin potager sur les espaces verts, ou des moutons comme BOULANGER l'a fait sur le site PARCOLOG à côté

Thème n°16 :

Coupures de chemins

Cinq contributions abordent ce thème. Elles déplorent que le projet coupe des chemins « de campagne » (n°34) qui permettent d'aller de Beaumont au terrier du pommier ou au centre d'Hénin et qui constituent des lieux de promenade ou de parcours sportif (n°34, 40, 54, 74).

La contribution n°55 demande le maintien du chemin assurant la desserte de parcelles agricoles pour tracteurs, moissonneuses et camions de betteraves (chemin qualifié de chemin équestre dans le dossier) ainsi que le maintien du chemin pour piétons entre la rue des Chauffours et le rond-point de la rue de la Fontaine.

Réponse au thème n°16

A la demande de la Mairie, nous avons assuré la continuité des chemins piétons et équestres (plans PC2a annexe 1 du PC) assurant la desserte de parcelles agricoles, et nous réaliserons sur l'angle sud est du site un chemin mixte piéton et cycles (plans PC2a annexe 2 du PC) qui assure le maintien du chemin pour piétons entre la rue des Chauffours et le rond-point de la rue de la Fontaine.

Thème n°17 :

Inquiétude sur les produits qui seront stockés dans l'entrepôt

Cette préoccupation est exprimée dans quatre contributions ; n°45, 46 (« stockage de produits combustibles : avec quels risques et quelle sécurité, et quels problèmes pour la santé »), 64 (« on ne nous a rien dit sur les matières qui seront entreposées, que tout avait été étudié et prévu en cas d'incendie, cela fera comme Tchernobyl, le nuage qui s'est arrêté à la frontière »).

La contribution n°31 demande plus de précisions « ainsi qu'une formulation plus directe et moins feutrée » au sujet des très petites quantités d'aérosols, liquides inflammables ou combustibles qu'il est envisagé de stocker dans l'entrepôt.

Réponse au thème n°17

Les produits qui seront autorisés dans le bâtiment dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter une ICPE sont du même type que les produits que l'on trouve chez soi, dans un supermarché et dans les magasins de meubles, d'équipements et aménagements de la maison, de matériels de sport, d'électroménager et multi média, de jardinage, bricolage,... Il n'est pas autorisé de produits dangereux en grande quantité comme cela est indiqué précisément dans le dossier de demande d'autorisation.

Thème n°18 :

Propriétaire actuel des terrains

Ce sujet est abordé dans deux contributions.

Dans la contribution n°68, il est indiqué :

PARCOLOG GESTION

« Nous souhaiterions savoir si les terrains de la zone concernée appartiennent à Territoires 62. En effet, la rumeur dit qu'ils auraient été payés au prix fort avec l'argent du contribuable, après les remboursements et POS de la municipalité pénultième (ayant fait « grand bruit » à l'époque). Nous notons que Christophe PILCH, Président de Territoires 62, est également président de la CAHC, cette dernière ayant mis son veto pour l'aménagement d'une zone du type de celle présentée du côté Est de l'autoroute vers AMAZON, zone qui aurait créé nettement moins de désagrément. »
Dans la contribution n°75, il est indiqué : « y a-t-il un seul avis qui se détermine positivement pour le projet à part celui des décideurs qui se sont engagés dès le départ et successivement semble-t-il dans une aventure foncière dont il serait intéressant de mettre au jour la problématique car il semblerait que l'opportunité du projet consisterait surtout à solder un passif d'acquisition ».

Réponse au thème n°18

Le terrain est vendu par TERRITOIRES 62.

Thème n°19 :

Autres thèmes abordés par une seule personne

Ces thèmes sont les suivants :

- Impact sur l'eau (n°16) « on est déjà en restriction d'eau » (fait référence à l'imperméabilisation des sols)
- Impact pour l'agriculture du « merlon au milieu des champs » (n°60) : l'intervenant, agriculteur, ne comprend pas l'intérêt de ce merlon et indique qu'il aura comme conséquence une destruction de ses récoltes par les lapins et une pollution des parcelles voisines par les plantes adventices, faute d'entretien du merlon.
- demande d'enquête sur le respect des engagements pris à l'occasion des projets Parcolog 1 (« engagement de communiquer régulièrement avec les autorités et les riverains et à effectuer des visites de chantier » et engagements en matière de sécurité incendie) et Parcolog 2 (n°31)
- lieu des permanences (n°34) : l'intervenant estime qu'elles auraient dû avoir lieu à la mairie annexe de Beaumont pour faciliter la participation des habitants du secteur
- position du maire (n°36) : l'intervenant souhaite connaître la position du maire par rapport au projet.
- bilan avantages / inconvénients : l'intervenant n°45 pense que ce bilan est défavorable pour le projet.

Réponse au thème n°19

La notion d'impact sur l'eau est traitée dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE. Le merlon a pour objectif d'agrémenter le paysage et de protéger les riverains des potentielles nuisances sonores et visuelles. Il sera entretenu.

Nous informerons les riverains en phase chantier.

Le dossier a été validé par les pompiers et par la DREAL en matière de sécurité incendie. De plus il sera équipé d'un réseau sprinkler complet de détection rapide et d'extinction en cas de risque incendie. Dans le bilan avantages / inconvénients il convient de rajouter la fiscalité taxe foncière et contribution foncière des entreprises dont un montant annuel important profitera à la commune et de fait aux habitants.

OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Observation n°1 :

L'incidence du projet sur le trafic routier

L'étude d'impact se limite à indiquer (page 21) les trafics journaliers en moyenne annuelle pour l'année 2015 (tous véhicules d'une part et poids lourds d'autre part) sur la RD 40E1 (au droit de Rouvroy) et sur l'autoroute A1 au sud du diffuseur n°16.1.

Concernant les effets du projet sur le trafic il est simplement indiqué, page 54, que de l'ordre de 80 poids lourds et 250 VL transiteront chaque jour sur le site et que « l'infrastructure existante (RD40, giratoire, A1) permettra d'accéder directement au site logistique sans traverser de zones d'habitations ».

PARCOLOG GESTION

L'annexe 8 du DDAE intitulée « Etude trafic » n'analyse pas l'impact du projet sur les conditions de circulation mais l'impact des émissions de polluants liées au trafic supplémentaire sur la santé de la population vivant dans un rayon de 2 km autour du site.

Compte tenu du nombre d'observations reçues à propos de l'impact du projet sur les conditions de circulation, il paraît indispensable de compléter l'étude d'impact par une analyse plus précise des trafics, notamment sur la RD 40E1 et le rond-point des vaches (trafics et conditions de fonctionnement actuels – avec BHNS - et impact des trafics supplémentaires liés au projet). Cette étude serait à faire en liaison avec la ville d'Hénin-Beaumont et les services du Département qui sont à l'origine des données de trafic sur la RD (et non la DREAL). Il faudrait avoir des données plus récentes que 2015, si possible 2019 depuis la mise en service du BHNS, et une répartition des trafics par heures et jours de la semaine (ce qu'a demandé un intervenant). On peut supposer également qu'une étude du fonctionnement du rond-point des vaches a été effectuée avant de décider d'y faire passer le BHNS. Le SMT, syndicat mixte des transports, doit disposer d'éléments sur ce point.

Indiquer si les hypothèses de répartition horaire des trafics figurant en annexe 4 (page 12) sont confirmées. On note par ailleurs que dans l'annexe 8 le nombre de VL par jour est de 300 (et non de 250 comme indiqué dans la plupart des pièces). Quelle est la vraie valeur ? On peut noter que la contribution n°34 pose des questions à la fois plus précises et plus larges sur ce thème, auxquelles il convient de répondre.

Dans son avis donné dans le cadre de l'instruction du permis de construire, le Département indique que « cet aménagement a fait l'objet de concertations préalables entre la société PARCOLOG, TERRITOIRES 62 et les services du Département. L'accès et la viabilisation du site prévu depuis la rue de la Fontaine sont conformes à nos attentes. »

Est-il possible de connaître les dispositions demandées par le Département ? Les conditions de sécurité des accès sur la rue de la Fontaine ont-elles été étudiées, compte tenu notamment de la proximité de l'accès sur le giratoire : épures de giration des poids lourds entrant ou sortant du site, distance de visibilité pour un usager sortant du giratoire sur un poids lourd sortant du site et traversant la rue de la Fontaine.

Réponse à l'observation n°1

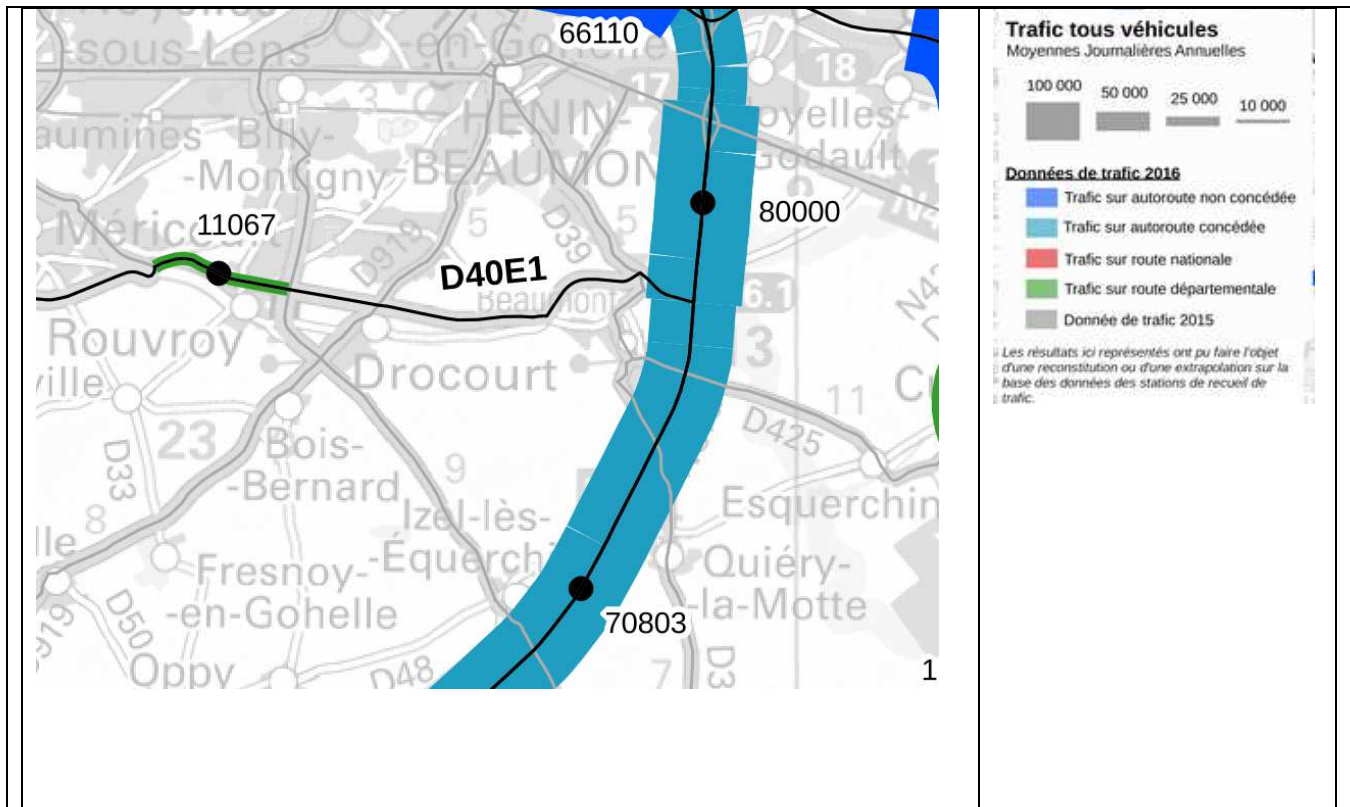
Concernant le trafic routier, le dossier de demande d'autorisation environnemental présente les données de comptages routiers de 2015.

Depuis les données de comptage routier de 2016 ont été mises en ligne.

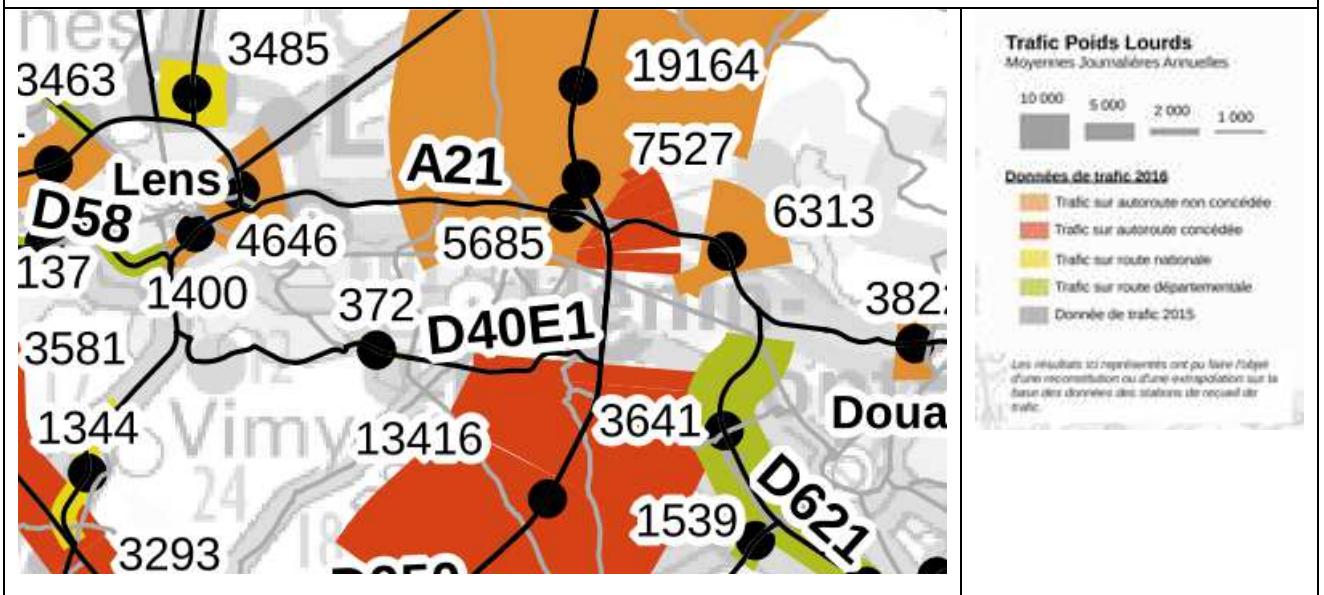
Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessous :



PARCOLOG GESTION



Recensement de la circulation dans la région Hauts-de-France
Poids lourds
Données de l'année 2016



On constate que le trafic sur la RD40 est en très légère baisse par rapport aux données 2015 :
Le trafic global passe de 11 328 véhicules (moyenne journalière annuelle) en 2015 à 11 067 véhicules en 2016 et que le trafic poids lourds passe de 398 PL à 372 PL.
Nous confirmons qu'il est prévu que 80 PL (160 mouvements) et 250 VL (500 mouvements) transitent chaque jour sur le site.
Concernant les véhicules légers, le trafic sera essentiellement lié aux 300 travailleurs prévus sur le site.
On peut différencier :

- la partie administrative : arrivée sur site entre 8 et 9 h et sortie entre 17 et 18 h pour une cinquantaine de personnes
- la partie entrepôt qui travaille en 2x8 ou 3x8 : les changements de poste auront lieu entre 5 et 6 h, 13 et 14 h, 21 et 22 h.

PARCOLOG GESTION – Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
RCS VERSAILLES 530 938 547

Siège social : 17 rue des Tilleuls, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : 01.39.30.51.90. - Fax : 01.30.64.96.26

PARCOLOG GESTION

Le trafic des véhicules ne sera pas uniforme dans la journée. La partie administrative concerne une cinquantaine de personnes. On peut donc considérer un trafic de 50 VL/h entre 8 et 9h puis entre 17 et 18 h. Une petite partie de ces personnes pourra également sortir déjeuner entre 12 h et 14 h.

Le reste des travailleurs (environ 250 personnes) travaillera dans l'entrepôt.

On peut donc estimer un pic de circulation des véhicules légers aux horaires 2x8 3x8 énoncés ci-dessus. Le reste du temps, le trafic sera modéré et lié aux visiteurs susceptibles de venir, sur les horaires de la partie administrative avec un maximum de 10 VL/jour.

Le trafic des poids lourds sera organisé en fonction de l'activité logistique et des temps de route de livraison, du lundi au vendredi. On estime qu'un tiers du trafic poids lourds aura lieu entre 5 et 7h et entre 14 et 16 h.

Les deux tiers restants seront répartis sur le reste de la journée, entre 7 et 19 h.

Ces horaires ne correspondent pas aux pics de circulation qui peuvent être observés le matin et le soir sur le secteur. Ils ne correspondent pas non plus aux pics de circulation observés le week-end sur le rond-point des vaches du fait de la fréquentation du centre commercial MAISON PLUS.

Aussi nous pouvons affirmer que l'augmentation de trafic n'engendrera pas d'aggravation des conditions de circulation.

Concernant l'accès et la viabilisation du site prévu depuis la rue de la Fontaine les conditions de sécurité des accès sur la rue de la Fontaine ont été étudiées en prenant en compte la proximité de l'accès sur le giratoire (épures de giration des poids lourds entrant ou sortant du site, distance de visibilité pour un usager sortant du giratoire sur un poids lourd sortant du site et traversant la rue de la Fontaine).

Observation n°2 :

Etude acoustique

De nombreuses observations ont été formulées au sujet du bruit que provoquera l'activité de l'entrepôt. Il est également fait état du bruit que provoque l'entrepôt existant, notamment du fait des avertisseurs de recul des camions.

Il est regrettable dans ces conditions que la détermination de l'état acoustique initial soit basée sur des mesures effectuées en 2012 qui ne prennent en compte ni l'accroissement du trafic intervenue depuis lors ni l'ouverture de l'entrepôt. Une nouvelle campagne de mesures paraîtrait nécessaire.

L'étude d'impact acoustique conclut (étude d'impact page 52, état initial page 20) que les niveaux d'émergence au droit des zones à émergence réglementée respecteront les niveaux autorisés (arrêté du 23 janvier 1997). Toutefois au droit de la ZER 2 (habitations de Beaumont côté sud) l'émergence de nuit calculée sera égale au maximum autorisé soit 4 dB(A).

Préciser si les calculs prennent en compte l'effet des merlons ; sinon il conviendrait de refaire les calculs pour les prendre en compte ; s'ils sont déjà pris en compte il conviendrait, d'étudier la possibilité d'augmenter la hauteur du merlon concerné pour limiter l'impact. Mais prendre aussi en compte dans ce cas l'impact éventuel de réflexion du bruit provoqué par le trafic de la RD.

On constate par ailleurs que les mesures ayant servi à déterminer l'état initial ont été effectuées à des périodes où le trafic routier est a priori supérieur au trafic moyen (fin d'après-midi pour les valeurs de jour et début de période de nuit pour le trafic de nuit) ce qui majore les niveaux mesurés et a pu introduire un biais sur les résultats. Avis du bureau d'études sur cette question ?

Réponse à l'observation n°2

Une étude d'impact acoustique prévisionnelle dans l'environnement a été réalisée par la société DIAKUSTIC avec le logiciel CADNAA.

Les calculs d'impact acoustique ont été réalisés en 4 points autour du site en limite de propriété et 4 points en ZER représentés ci-dessous. Les points de calcul sont positionnés à une hauteur de 1m50 (P1,P2,P3,P4,ZER1 et ZER4) et 4m50 (ZER2 et ZER3).

Pour le point en ZER4 de nuit, l'émergence calculée est effectivement égale à 4dB soit la limite autorisée.

La modélisation présentée dans le dossier de demande d'autorisation prend en compte les merlons qui seront mis en place sur le site. Toutefois il ne peut être envisagé un merlon entre le site et la ZER4 côté Nord du fait de la configuration du site.

PARCOLOG GESTION

(plan ci-après)



Cette modélisation est basée sur des hypothèses de trafic de nuit que nous avons choisies volontairement majorantes. Il n'y a donc pas de risque que ce niveau sonore soit dépassé dans le futur.

Observation n°3 :

Rétablissement du chemin équestre et du chemin piétons cycles

Le chemin équestre est apparemment rétabli (plans annexes 1a et 1b du dossier de PC) le long de la RD 40E1 jusqu'à un point où il traverserait la route près de la pointe de l'îlot directionnel du giratoire. Une telle traversée ne peut manifestement pas exister compte tenu du problème évident de sécurité qu'elle entraînerait.

De même le rétablissement du chemin piétons cycles n'est prévu (plan Annexe 2 du dossier PC) le long de la limite de propriété que jusqu'à un point où ce chemin traverserait la route départementale. Cette traversée n'existe pas non plus aujourd'hui et correspond à un ancien tracé du chemin, antérieur à la construction de la RD 40E1.

Il convient de préciser les adaptations que le pétitionnaire propose d'apporter au projet pour prendre en compte la situation réelle de ces chemins (prolonger le rétablissement du chemin piétons cycles

PARCOLOG GESTION

jusqu'au rond-point de la rue de la Fontaine ?). Par ailleurs, certains contributeurs ont indiqué que l'itinéraire qualifié de chemin équestre dans le dossier ne serait plus utilisé en tant que tel à ce jour...

Réponse à l'observation n°3

A la demande de la commune nous avons rétabli le chemin équestre et le chemin piétons cycles au droit de nos parcelles afin d'assurer la continuité de ces chemins préexistants. Le plan qui nous a été fourni par la collectivité indique effectivement une traversée équestre de la RD40E1 et il n'est pas de notre autorité de modifier le cheminement équestre en dehors de notre emprise foncière. A notre avis le cheminement équestre et piétons cycles se fera par le chemin communal qui longe notre site au sud et permettra de rejoindre le rond-point comme c'est le cas déjà actuellement

Observation n°4 :

Utilité de la bande de terrain située au sud-ouest du chemin équestre

La bande de terrain d'environ 50 m de largeur qui prolonge la limite nord-ouest du projet sur une longueur d'environ 400 m, et ce jusqu'à 75 m de la rue de la Fontaine, ne figure pas sur tous les schémas du dossier (étude d'impact pages 3, 4, 13, 15, étude de dangers page 4). Il semble donc que cet élément du projet ait été ajouté en cours d'étude. Sa justification n'est évoquée dans aucune pièce du dossier alors qu'il contribue à consommer environ 2 ha de terres agricoles et à morceler des parcelles cultivées.

Il convient d'indiquer les raisons qui ont conduit à ajouter cet élément au projet initial.

Est-ce l'adjonction de cet élément du projet qui explique la présence de données différentes concernant la surface d'emprise du projet : 217 755 m² (pièce PC 4 et page 7 de la pièce 3 du DDAE) mais aussi 193 056 m² sur la même page du DDAE, 1ère ligne) ?

Réponse à l'observation n°4

Cette bande de terrain a été prévue dans le projet et en concertation avec la Mairie afin de créer un espace merlonné paysagé et arboré. Il a été pris en compte dans les études du DDAE mais effectivement il n'est pas reproduit sur les images de l'étude d'impact pages 3, 4, 13, 15, et étude de dangers page 4. Son objectif est de protéger les riverains de la rue de la Fontaine du risque de nuisances sonores des véhicules. Nous avons privilégié cela alors que nous aurions pu réaliser sur cette bande de terrain des bâtiments d'activités industrielles et logistiques conformément au PLU

Observation n°5 :

Application des dispositions du PLU

On peut regretter l'absence d'une analyse du respect des dispositions du règlement applicable à la zone IAUe du PLU ainsi que celles de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) n°24 concernant cette zone. Parmi celles-ci, on relève :

- *Hauteur maximale des clôtures : 2 mètres (article IAUe11)*
- *Les bâtiments de plus de 10 mètres de hauteur ne pourront présenter de façades composées de bandes verticales (article IAUe11),*
- *un merlon paysager devra être aménagé en façade de la RD40E. Ce dernier pourra être de hauteur variable. Il devra masquer les constructions implantées sur la zone (OAP).*

Indiquer si ces dispositions sont respectées.

Réponse à l'observation n°5

Nous vous confirmons que ces dispositions sont respectées :

- La hauteur des clôtures est de 2 m (conforme au PLU et conforme à la réglementation ICPE)
- Le bâtiment ne présente pas de façades composées de bandes verticales (plan PC5 du PC)
- Un merlon paysager est prévu en façade de la RD40E de hauteur variable afin de masquer les constructions (plans de coupe sur merlon 2a, 2b, 2c du PC)

Observation n°6 :

Reconnaissance archéologique

L'étude d'impact ne fait pas état de la présence de vestiges archéologiques et indique simplement (page 23) qu'en cas de découverte de site archéologique en phase chantier, le préfet de région sera saisi et une déclaration sera établie selon la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'instruction de la demande de PC, le préfet de région, service de l'archéologie, a prescrit par arrêté du 14 février 2018 la réalisation d'un diagnostic archéologique « considérant que

PARCOLOG GESTION

les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique car ils sont situés dans un secteur avec une forte potentialité archéologique ».

Confirmer que cette prescription sera prise en compte.

Réponse à l'observation n°6

Nous vous confirmons que cette prescription sera prise en compte

Observation n°7 :

Le volume des bassins d'infiltration des eaux pluviales

L'étude d'impact (pages 41 et 42) indique qu'ils auront des capacités de 1 423 m³ pour le bassin nord et de 1 734 m³ pour le bassin sud. Ces mêmes volumes figurent sur le plan du DDAE intitulé Plan ICPE 35 m.

En revanche le plan PC2a indique des volumes de 1 237 m³ et 1 500 m³ respectivement, apparemment calculés sur la base d'un orage décennal, alors qu'il a été demandé en définitive de prendre en compte un orage vingtennal.

Il est demandé au pétitionnaire de confirmer que les volumes prévus sont bien de 1 423 m³ et 1 734 m³ et que le plan PC2a est incorrect. Préciser comment est obtenue l'augmentation de volume sachant que la géométrie des bassins semble ne pas avoir changé (ils sont identiques dans l'étude d'impact et dans le rapport de l'hydrogéologue, qui fait état de volumes de 1 237 m³ et 1 500 m³).

Les débits de fuite sont calculés avec un coefficient de perméabilité de $K=10^{-4}$ m/s. Or l'hydrogéologue agréé préconise en conclusion de son rapport : « une couche de limon du site sera mise en œuvre sous l'ouvrage de rétention pour ralentir le processus d'infiltration et réduire la perméabilité pour la ramener à une valeur proche de 10^{-5} m/s ». Comment cette préconisation sera-t-elle prise en compte et quelles en seront les conséquences, sachant notamment que la perméabilité des limons est en moyenne de 10^{-3} m/s et que la réduction préconisée diminuerait d'un facteur 10 la vitesse d'infiltration. L'étude d'impact indique en page 40 qu'en cas d'évènements exceptionnels les eaux pluviales débordent sur les espaces verts. Cela est-il compatible avec les profils en travers et n'aurait-on pas plutôt une inondation des zones de quais avant débordement sur les espaces verts ?

Réponse à l'observation n°7

Nous vous confirmons que les volumes prévus des bassins sont bien de 1 423 m³ et 1 734 m³ et que le plan PC2a est incorrect. L'augmentation de volumes des bassins est prévue par adaptation de sa profondeur.

Les débits de fuite ont été calculés avec un coefficient de perméabilité de $K=10^{-4}$ m/s qui correspond à la perméabilité naturelle du terrain.

Conformément à la prescription de l'hydrogéologue, nous essaierons en phase chantier de diminuer cette perméabilité si nous trouvons pendant les terrassements des limons pouvant être ajoutés en fond de bassins.

Si la perméabilité peut être ramenée en phase chantier à 10^{-5} m/s, le volume des bassins sera révisé en conséquence.

Cette modification des volumes sera ensuite portée à la connaissance de l'inspection des installations classées.

Concernant les débordements en cas d'évènements exceptionnels, les eaux pluviales seront effectivement susceptibles d'inonder les zones de quais avant débordement dans les espaces verts. Cette inondation des quais n'a pas été abordée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale car elle est moins impactante pour le milieu naturel que le débordement dans les espaces verts.

Observation n°8 :

La capacité de rétention des eaux d'extinction d'incendie

Ce point est évoqué au § 4.1.4 (page 44) de l'étude d'impact et à l'annexe 3 du DDAE. On constate qu'en application des documents techniques D9 et D9A, la capacité de rétention des eaux est égale à la quantité d'eau utilisée pendant deux heures de lutte contre l'incendie, augmentée de volumes supplémentaires liés à la présence de moyens d'extinction automatique et aux intempéries.

Le calcul de la capacité de rétention nécessaire (annexe 3, application de la méthode D9A) prend ainsi en compte le volume d'eau nécessaire pour l'extinction d'un incendie d'une cellule de stockage, soit 720 m³ (2 heures à 360 m³/h), le volume de l'eau de sprinklage (450 m³) et un volume complémentaire

PARCOLOG GESTION

lié aux intempéries. Ce dernier est calculé sur la base d'une quantité de 10 l/m² de surface de drainage, soit la surface de voirie imperméabilisée (52 910 m², vérifiable dossier 3 page 7) et la surface de la plus grande cellule (6 088 m²). Ce calcul suppose que l'on peut ne prendre en compte que les eaux pluviales de toiture de la seule cellule subissant l'incendie, et donc que les eaux pluviales de toiture des autres cellules ne sont pas polluées par l'incendie et que leur réseau d'évacuation est isolé de celui de la cellule en feu.

Il convient de préciser comment cet isolement est réalisé concrètement. Si ce n'est pas possible, les EPT en totalité (ou au moins celles d'une rangée complète de cellules) devraient être traitées comme les eaux d'extinction, ce qui augmenterait a priori de façon importante le volume à prendre en compte.

Par ailleurs les eaux d'extinction d'un incendie ne se répartissent pas sur l'ensemble des capacités créées des deux côtés (puisque les deux canalisations de Ø 1200 ne sont apparemment pas reliées) mais vont presque exclusivement du côté de la cellule subissant l'incendie. Il n'est donc pas légitime de compter la totalité de la capacité de rétention. Sinon, il y lieu de préciser les dispositions prises pour que les deux parties de la capacité de rétention communiquent.

Réponse à l'observation n°8

En cas d'incendie dans une cellule, la toiture va très rapidement s'effondrer. Les eaux d'extinction seront collectées sur la dalle de la cellule et s'écouleront naturellement via les portes à quais dans les aires de manœuvre des poids lourds.

Les eaux d'extinction ne pourront pas être collectées par le réseau de collecte des EP toiture, les collecteurs étant sectionnés lors de la chute de la toiture.

Concernant la répartition des eaux d'extinction incendie dans les cours camions Nord et Sud la répartition des volumes se fera par mise en charge du réseau après fermeture de la vanne de barrage de l'établissement.

Observation n°9 :

Modélisation des effets des fumées résultant d'un incendie

Pour l'ensemble des scénarios étudiés (prenant en compte un incendie affectant soit une, soit trois cellules, différentes natures de produits stockés, différentes conditions de stabilité de l'atmosphère et de vitesse du vent) il est indiqué que « les éléments toxiques susceptibles d'être emportés dans les fumées ont toutes les chances de se disperser sans engendrer de risque significatif aux alentours ni à des distances élevées du site ». Les tableaux qui précèdent ces conclusions (pages 70, 74, 77, 78) ne contiennent aucune valeur chiffrée sur les concentrations maximales calculées pour les différents produits toxiques. Il en est de même dans l'annexe 13.

Il est regrettable que l'on n'ait pas ces valeurs maximales et les distances auxquelles elles sont atteintes, car cela permettrait d'avoir une idée de la marge de sécurité existante (ou non).

Compte tenu des questions posées au cours de l'enquête il convient que ces informations soient fournies, sachant qu'elles figurent dans certains DDAE.

Réponse à l'observation n°9

Le logiciel utilisé pour la modélisation gaussienne de la dispersion a été réalisée à partir du logiciel ALOHA développé par l'EPA (Environmental Protection Agency USA).

L'utilisation du logiciel ALOHA a fait l'objet d'une évaluation par l'INERIS (rapport d'étude INERIS DRA n°46053) en novembre 2006 dont il ressort que le logiciel peut être intégré comme un des outils de simulation des phénomènes dangereux.

Ce logiciel permet de vérifier le dépassement ou non de concentrations pour une hauteur cible déterminée (dans notre cas 1,80 mètres).

Il permet d'affirmer que les concentrations maximales ne sont jamais dépassées à une hauteur de 1,80 mètres du sol et ce quelle que soit la distance entre la cible et l'établissement GENERALI VIE.

Il ne permet pas par contre de déterminer les concentrations à cette hauteur cible.

Observation n°10 :

Calcul de l'impact du trafic supplémentaire sur la santé (« étude trafic »)

L'annexe 8 qui calcule l'impact du trafic induit par le projet sur la santé de la population précise que les valeurs de concentration initiale des différents polluants étudiés sont des concentrations moyennes

PARCOLOG GESTION

sur la France pour la période 2007 – 2009 en milieu rural, et non des valeurs mesurées autour des routes concernées.

Dans ces conditions, la conclusion selon laquelle « l'évaluation des risques sanitaires du projet ne démontre pas d'impact significatif du projet sur la santé de la population » est bien « à prendre avec précaution » comme l'indique l'étude.

Pour répondre aux observations des intervenants qui à 60% ont souligné les problèmes de pollution croissante, il paraîtrait opportun d'effectuer des mesures des concentrations réelles sur place en liaison avec les experts et services locaux compétents.

Réponse à l'observation n°10

Nous n'avons pas prévu d'effectuer d'autres mesures de pollution.

Observation n°11 :

La prise en compte de la canalisation d'eaux usées existante

Dans son avis sur la demande de PC, la CAHC signale la présence d'une canalisation d'eaux usées dans l'emprise du projet et prend note de l'accord du pétitionnaire pour la prise en charge du dévoiement de cette conduite.

Le dévoiement de cette conduite ne semble pas représenté sur les plans.

Réponse à l'observation n°11

Nous vous confirmons que nous prenons en compte le dévoiement de cette canalisation. Ce dévoiement est indiqué sur le plan PC2a du PC avec un trait en pointillé bleu et l'indication « réseau d'assainissement dévoyé »

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Observation public n°1

erik.laurent2@wanadoo.fr

Dossier de présentation mensonger

J'ai pu lire l'extrait suivant dans le dossier intitulé : IMPACT HB3 mai 2018

"Le terrain sur lequel sera construit le projet l'établissement est aujourd'hui un terrain agricole qui n'est plus cultivé. Il est implanté en bordure de RD40.

L'implantation du bâtiment n'aura pas d'impact particulier sur la faune et la flore environnante. En effet :

➤ Le terrain est en friche, sans arbre : il n'y a donc pas d'espèces nicheuses. Les espaces verts du site, permettront la plantation d'espèces végétales (notamment d'arbres),

➤ L'implantation de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales permettra la présence de points d'eau, favorables à certaines espèces."

Ce terrain n'est pas en friche mais bien cultivé.

C'est une vision bien simpliste de la nature qui consiste à conclure que l'absence d'arbre entraîne l'absence de nidification ; en ce lieu peuvent nicher : la perdrix, l'alouette des champs, le vanneau huppé, les busards des roseaux, cendré et saint martin, par ailleurs ce lieu assure la reproduction des lièvres, hérissons, renards.

La plantation d'arbre sera une mesure de destruction de l'habitat de ces espèces.

Ensuite la mise en place de bassins ne sera pas favorable aux espèces puisqu'elle sera polluée par les hydrocarbures des nombreux véhicules transitant sur ces bases.

Réponse à l'observation du public n°1

Nous avons fait réaliser un diagnostic écologique Faune Flore en 2018 par la société AUDDICE qui a conclu :

« Synthèse des enjeux floristiques :

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé sur la zone d'étude. De plus, les habitats en place ne possèdent aucun enjeu particulier.

De même, aucune espèce végétale menacée ni patrimoniale n'a été détectée lors de la prospection terrain.

Enfin, aucune espèce protégée n'a été retrouvée sur le site.

PARCOLOG GESTION

Les habitats du site ne sont pas favorables à l'accueil des espèces patrimoniales et/ou protégées citées dans la bibliographie. »

« Synthèse des enjeux entomologiques

Compte-tenu des résultats de la session de terrain et de la nature des habitats en place au sein de la zone d'étude (absence de mare ou fossé), les enjeux entomologiques sont qualifiés de très faibles.

Cependant, un bassin de collecte des eaux de ruissellement est présent en limite Sud de la zone d'étude et pourrait renfermer des enjeux écologiques plus importants. »

« Synthèse des enjeux batrachologiques :

Compte-tenu de l'absence de milieux aquatiques favorables à la reproduction des amphibiens au niveau de la zone d'étude et de l'absence d'observations, les enjeux batrachologiques apparaissent très faibles. »

Observation public n°2

M. GUNKEL Jean-Pierre, 75 rue Henri Matisse Hénin-Beaumont

Observation :

Remarque concernant l'impact du bruit sur les habitations à proximité (camion qui recule, bip perceptible). Il reste à bien proportionner le merlon anti-bruit pour canaliser au maximum le bruit généré par 80 poids lourds et 250 voitures par jour.

Réponse à l'observation du public n°2

Les modélisations acoustiques ont été réalisées sur la base de merlons présentant des hauteurs comprises entre 5 et 7 mètres suivant les plans ci-dessous :

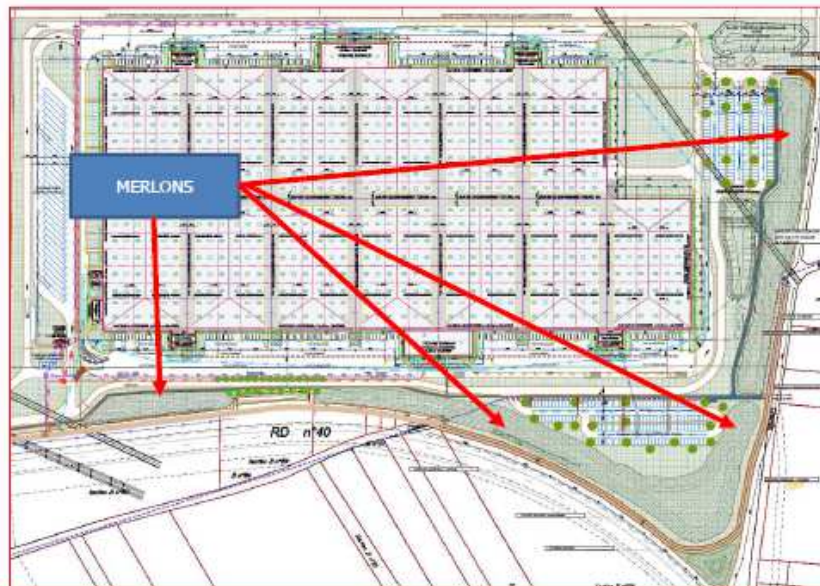


Figure 3 : Emplacement des merlons autour du site

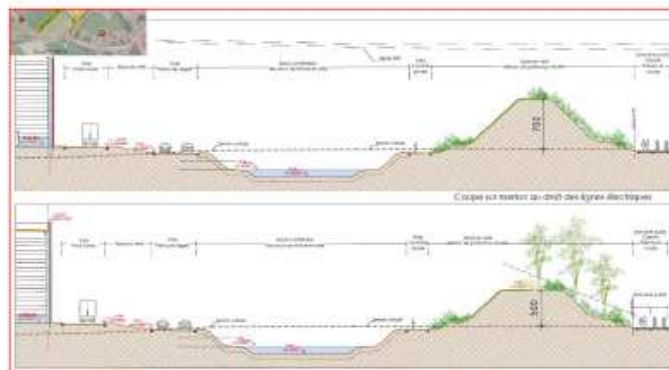


Figure 4 : Vue en coupe des merlons côté est

PARCOLOG GESTION

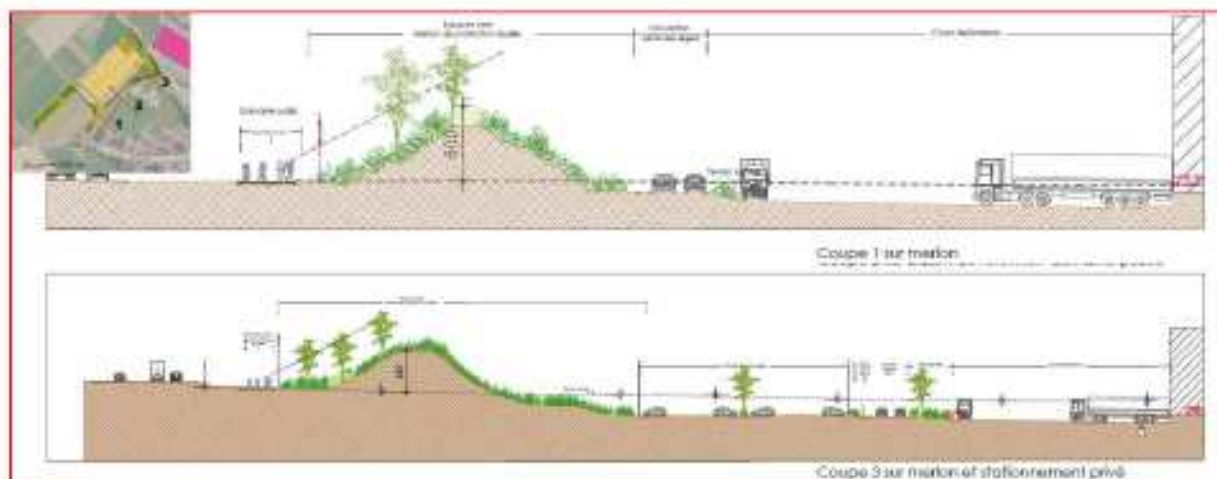


Figure 5 : Vue en coupe des merlons côté sud

La mise en place de ces merlons permet d'éviter les émergences de bruit pour les zones à émergence réglementées les plus proches.

Observation public n°3

erik.laurent2@wanadoo.fr

Sujet: Suggestion

Message:

Bonjour. Dans la perspective d'une excellence environnementale et d'une préservation de la biodiversité, étant donné que les habitations modernes proches de ce projet ne permettent plus l'accueil des hirondelles, espèces menacées justement par la disparition de ses sites de nidification, je suggère l'implantation de nichoirs artificiels. Associés à la présence des mares, le projet favoriserait l'implantation de l'espèce *hirundo rustica* et éventuellement *delichon urbica*. Cette mesure compenserait l'impossibilité d'imposer ce genre de mesure pour les logements de particuliers construits dans les nouveaux lotissements.

Réponse à l'observation du public n°3

Suite à cette remarque nous allons intégrer au marché des espaces verts de l'établissement la mise en place sur les arbres plantés de plusieurs nichoirs à hirondelles.

Observation public n°4

erik.laurent2@wanadoo.fr

Sujet: Suggestion

Message:

Bonjour. Dans la perspective d'une excellence environnementale et d'une préservation de la biodiversité, je suggère l'implantation de nichoirs artificiels pour les martinets. La hauteur du bâtiment pourrait en faire un site approprié pour la nidification de *Apus apus*.

Réponse à l'observation du public n°4

Suite à cette remarque nous allons intégrer au marché des espaces verts de l'établissement la mise en place de plusieurs nichoirs pour les martinets.

Observation public n°5

Monsieur Christian PLATEL demeurant 21 rue Henri Matisse à Hénin-Beaumont (quartier Beaumont)

Observation :

La construction d'un entrepôt va augmenter la circulation, provoquer des bouchons au rond-point des vaches déjà difficile avec le bus. Il va gêner la vue devant chez moi et générer le bruit des camions : ma maison est située devant le champ.

Réponse à l'observation du public n°5

Comme indiqué plus avant il est prévu la mise en place de merlons dont la hauteur (5 à 7 mètres) permettra de masquer la vue de l'entrepôt et de masquer le bruit des poids lourds.

Côté Sud, vers la zone pavillonnaire, le merlon présentera une hauteur de 6 mètres.

PARCOLOG GESTION

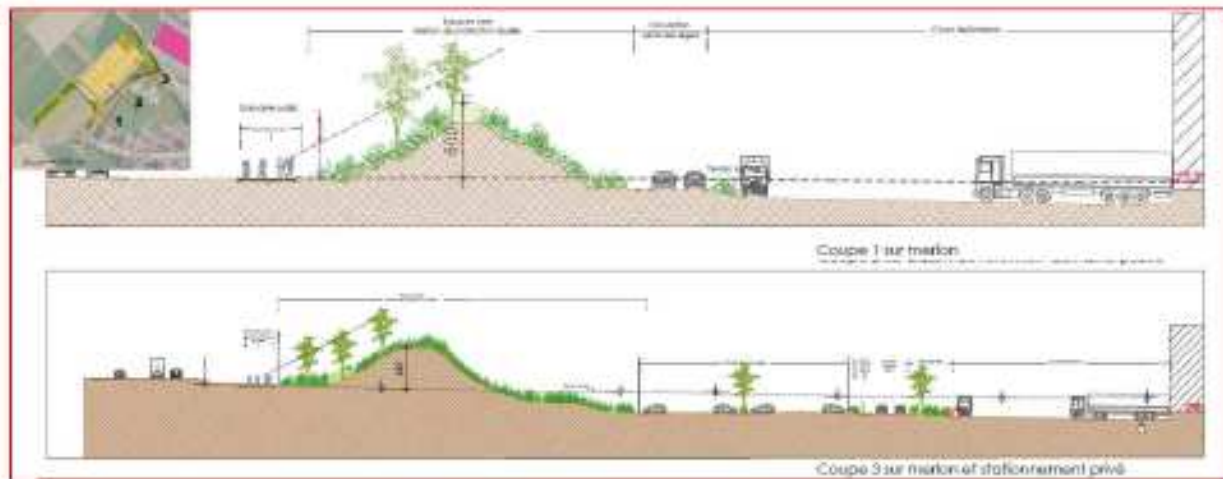


Figure 5 : Vue en coupe des merlons côté sud

Observation public n°6

Monique LEROY

Adresse de messagerie:

leroy.moni@gmail.com

Sujet: entrepôts logistiques

Message :

je suis contre ce projet qui va aggraver nos conditions de vie dans notre village de BEAUMONT ; notre circulation est déjà très difficile à certaines heures de la journée et la qualité de l'air devient de plus en plus mauvaise

Réponse à l'observation du public n°6

Nous pouvons considérer que les conditions de vie des habitants seront améliorées grâce au projet qui va apporter des ressources financières à la ville (taxe foncière, CFE contribution foncière des entreprises) et donc aux habitants. Le projet va également créer des offres d'emplois directs et indirects pour les habitants en recherche d'emplois. La circulation des poids lourds s'effectue principalement entre 6h et 7h et entre 14h et 16h et du lundi au vendredi. Ces horaires sont différents des principaux horaires de circulation des voitures des habitants comme cela est déjà constaté avec les sites logistiques à Hénin Beaumont de BOULANGER, GEODIS et BROSSETTE SAINT GOBAIN.

Une étude a été réalisée afin de déterminer l'impact sur les principaux polluants (CO, NOx, particules, CO2...) du trafic engendré par le site dans le rayon d'affichage (2 km).

L'étude n'a pas démontré d'impact significatif du projet sur la santé des riverains ni des travailleurs. Les résultats de cette étude sont repris dans la partie impact sur la santé (paragraphe 4.10.4. Caractérisation des risques) du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Observation public n°7

MONIQUE LEROY

Adresse de messagerie:

leroy.moni@gmail.com

Sujet:

nouvel entrepôt logistique à HENIN BT

Message:

Je suis contre l'implantation de ce nouvel entrepôt. Notre circulation dans le village de Beaumont est déjà difficile à certaines heures de la journée et la qualité de l'air devient de plus en plus mauvaise.

Réponse à l'observation du public n°7

Idem observation et réponse n°6

Observation public n°8

M. Yves-Marie Widehem / 52 Bd Charles Fontaine / 62110 Hénin-Beaumont

le 13 juin 2019

Enquête publique construction d'un entrepôt logistique CD40

Cela fait maintenant 43 ans que je vis sur Hénin-Beaumont secteur Beaumont.

PARCOLOG GESTION

Notre secteur village est de nouveau en train d'être sollicité pour accueillir un entrepôt de plus de 80 000 m² de surface et encore dans une zone où il y en a déjà trois.

Le rond point des vaches qui est déjà surchargé par les voitures et les camions vous voulez encore en rajouter ?

Avez-vous réfléchi à toutes les hypothèses de lieu de l'autre côté de l'autoroute A1 n'est-ce pas possible cela permettrait de ne pas surcharger encore le rond-point des vaches.

Et notre « bas d'Hénin » un lieu dit, oui qui ne plus être agricole mais de plus en plus bétonné. J'ai mon père qui cultivait dans cette zone, j'y ai foulé la terre plus jeune je ne veux pas que cette zone où coulait il y a es années l'héniun source d'eau oui...

Et avez-vous pensé à l'impact de santé ? Pour nos riverains de Beaumont de plus en plus enclavé.

Quelles sont les données sur le nombre de passages de véhicules au rond point des vaches ?

Quelles sont les données sur le nombre de passages de poids lourds au rond point des vaches ?

Quelles seront l'augmentation avec une plate-forme qui sera plus grande que la plate-forme logistique de Boulanger ?

Quelles sont les données concernant les particules fines en transit sur le village de Beaumont ?

Quel sera l'impact sur nos propriétés avec l'ensemble des ces nuisances supplémentaires ?

Beaumont a besoin d'espaces verts, d'être le poumon vert d'Hénin-Beaumont, où vont cultiver nos agriculteurs ? Il ne va plus rester de terre cultivable.

N'est-il pas possible de faire ce projet dans des zones moins peuplées ou plus désertiques genre de l'autre côté de l'autoroute A1, secteur entre Beaumont Esquerchin et Coucelles-lès-Lens et Noyelles-Godault ?

Réponse à l'observation du public n°8

Réponse à l'observation du public n°8

Nous confirmons qu'il est prévu que 80 PL (160 mouvements) et 250 VL (500 mouvements) transitent chaque jour sur le site.

Concernant les véhicules légers, le trafic sera essentiellement lié aux 300 travailleurs prévus sur le site. On peut différencier :

- la partie administrative : arrivée sur site entre 8 et 9 h et sortie entre 17 et 18 h pour une cinquantaine de personnes
- la partie entrepôt qui travaille en 2x8 ou 3x8 : les changements de poste auront lieu entre 5 et 6 h, 13 et 14 h, 21 et 22 h.

Le trafic des véhicules ne sera pas uniforme dans la journée. La partie administrative concerne une cinquantaine de personnes. On peut donc considérer un trafic de 50 VL/h entre 8 et 9h puis entre 17 et 18 h. Une petite partie de ces personnes pourra également sortir déjeuner entre 12 h et 14 h.

Le reste des travailleurs (environ 250 personnes) travaillera dans l'entrepôt.

On peut donc estimer un pic de circulation des véhicules légers aux horaires 2x8 3x8 énoncés ci-dessus.

Le reste du temps, le trafic sera modéré et lié aux visiteurs susceptibles de venir, sur les horaires de la partie administrative avec un maximum de 10 VL/jour.

Le trafic des poids lourds sera organisé en fonction de l'activité logistique et des temps de route de livraison, du lundi au vendredi. On estime qu'un tiers du trafic poids lourds aura lieu entre 5 et 7h et entre 14 et 16 h.

Les deux tiers restants seront répartis sur le reste de la journée, entre 7 et 19 h.

Ces horaires ne correspondent pas aux pics de circulation qui peuvent être observés le matin et le soir sur le secteur. Ils ne correspondent pas non plus aux pics de circulation observés le week-end sur le rond-point des vaches du fait de la fréquentation du centre commercial MAISON PLUS.

Aussi nous pouvons objectivement affirmer que l'augmentation de trafic n'engendrera pas d'aggravation des conditions de circulation.

Concernant les gaz d'échappement, une étude a été réalisée afin de déterminer l'impact sur les principaux polluants (CO, NOx, particules, CO2...) du trafic engendré par le site dans le rayon d'affichage (2 km). Cette étude est jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale.

PARCOLOG GESTION

Ces émissions ont été comparées aux émissions actuellement générées par les axes routiers autour du site.

Les résultats montrent que l'activité du site générera une augmentation des émissions de polluants issus de la circulation de véhicules comprise entre 0 % pour le cadmium et le nickel, et 24,1 % pour le 1,3 Butadiène.

Pour les principaux polluants (CO, NOx, particules, N2O et SO2), c'est à dire ceux émis en quantité les plus importantes, l'augmentation des émissions issues de la circulation des véhicules est comprise entre 6,3 % pour le N2O, et 9,7 % pour le SO2 et les NOx.

Les émissions de polluants n'augmentent pas de façon notable du fait de l'activité du site de la société GENERALI VIE sur le terrain de la zone industrielle.

Pour chaque polluant, l'IR (Indice de Risque, possibilité de survenue d'un effet toxique pour les effets à seuil) et l'ERI (Excès de Risque Individuel, probabilité d'occurrence que la cible a de développer l'effet lié à la substance pendant sa vie, pour les effets sans seuil) ont été évalués.

Malgré l'augmentation des émissions liées à l'activité sur le site, l'étude n'a pas démontré d'impact significatif du projet sur la santé des riverains ni des travailleurs

Observation public n°9

lemireseb@gmail.com

Sujet:

Installation parc logistique Generali Beaumont

Message:

Bonjour,

Le choix de vivre sur Beaumont était dicté par des considérations environnementales.

Les terrains sont plus chers qu'ailleurs dans le bassin minier, nous payons une taxe foncière et d'habitation très importante et nous avons pu voir nos conditions de vie se dégrader sur les 12 dernières années

Maison+

Entrepôt Boulanger

Grand Frais

Bus (avec dégradation du terroir du pommier)

....

Pourquoi positionner cet entrepôt à 100M des premières habitations ?

Sur une zone où de nombreuses familles se promènent avec leurs enfants ?

Seul l'accès via le rond point compte pour vous...

Les considérations économiques (300 emplois) ne sont absolument pas vérifiables (et toujours mises en avant, mais le fait que ce soit des emplois précaires jamais)) mais la dégradation de notre cadre de vie oui.

Avez vous pris en compte et prévu de dédommager les propriétaires de la baisse de la valeur du foncier ?

L'avez pris en compte dans les taxes et impôts fonciers ?

Ce projet est totalement en inadéquation avec les nouvelles considérations environnementales, votre projet est d'un autre temps (Produire local, circuit courts...) et vous ne prenez pas en compte l'avis des habitants.

Nous souhaitons savoir :

Qui a signé le permis de construire ?

Qui valide ce type de projet ?

C'est très facile de décider sans écouter l'avis des populations locales, sans être sanctionné dans les urnes.

Quelle est l'étape d'après ? Le reste des champs vers le club hippique ?

Nous ne payons pas des impôts à Beaumont pour vivre enclavé dans un centre logistique.

Merci de répondre à nos interrogations

Réponse à l'observation du public n°9

PARCOLOG GESTION

L'implantation de ce bâtiment apporte des ressources financières à la ville (taxe de construction, taxe foncière, CFE contribution foncière des entreprises) et donc aux habitants.

Le bâtiment s'implante sur des terrains classés au PLU pour le développement d'activités économiques. Les 300 emplois indiqués sont des emplois de type temps plein CDI. Les éventuels emplois en durée déterminée ou intérim sont des emplois pour accompagner des pics d'activité.

Le permis de construire est instruit par la ville.

Les terrains situés vers le club hippique sont classés au PLU en zone agricole.

Observation public n°10

hilleringrid@yahoo.fr

Sujet :

ICPE GENERALI VIE HENIN BEAUMONT

Message :

Je suis assez surprise de cette nouvelle implantation sur le secteur de Beaumont sachant que de 2004 à 2009, ce village qui était censé être préservé par une ceinture verte (inscrite au Plan Local d'Urbanisme et dans le PADD) a été bétonné par l'arrivée de 3 Parcolog et d'un parc commercial. La zone est totalement saturée aux heures de pointe entre les camions, les voitures et aujourd'hui le BHNS. Les habitants de Beaumont subissent déjà des nuisances sonores (bruit généré par le trafic), environnementales (rejet de Gaz à effet de Serre, perte de biodiversité...). Ce projet va consommer 20 ha de terres agricoles qui sont encore cultivées aujourd'hui (à noter que dans le dossier il est précisé que ces terres ne sont plus cultivées, chercher l'erreur !). Il serait peut-être temps d'arrêter de bétonner ce secteur et d'aller vers une consommation moindre de terres agricoles et vers un modèle plus vertueux ! Les impacts sur la nature, la biodiversité, la santé sont importants pour la population du Bassin Minier. Nous savons, à travers les rapports de santé sur la région que l'air que nous respirons n'est pas sain et on nous en rajoute toujours autant (des plate formes logistiques....des camions...). Beaumont a déjà assez souffert dans les années précédentes et ce n'est pas avec les emplois proposés, qui ont une valeur ajoutée moindre, que le territoire gardera sa population. Ce projet date du passé et ne prend pas en compte les impacts du changement climatique.

Réponse à l'observation du public n°10

Comme indiqué plus avant, malgré l'augmentation des émissions liées à l'activité sur le site, l'étude sanitaire liée au trafic routier n'a pas démontré d'impact significatif du projet sur la santé des riverains ni des travailleurs

Observation public n°11

Jean-Pierre Moussally

Adresse de messagerie:

jp.moussally@gmail.com

Sujet:

Aucune quantification de l'impact climatique

Message:

L'annexe 4 "Impacts" du dossier ICPE mentionne dans son paragraphe 4.3:

"les gaz d'échappement des véhicules sont des gaz à effet de serre susceptibles de participer au réchauffement climatique. Cependant, le projet ne dispose pas d'une envergure suffisante pour influencer de façon significative sur le climat et les microclimats locaux."

Deux remarques :

1) Aucune évaluation chiffrée n'est faite pour estimer les émissions de CO2 supplémentaires qui seraient entraînées par ce projet.

2) Les effets du changement climatique ont lieu à l'échelle mondiale et non locale, ce paragraphe démontre donc une incompréhension totale de la problématique du changement climatique, ce qui remet profondément en question les qualifications des personnes qui ont rédigé ce paragraphe et le sérieux de cette étude

Réponse à l'observation du public n°11

Parmi ces rejets atmosphériques de l'établissement projeté, seuls les gaz d'échappement des véhicules sont des gaz à effet de serre susceptibles de participer au réchauffement climatique.

PARCOLOG GESTION

Cependant, le projet ne dispose pas d'une envergure suffisante pour influencer de façon significative sur le climat et les microclimats locaux.

Observation public n°12

Chofflet martial

Adresse de messagerie:

Mil_62@hotmail.fr

Sujet:

Projet parcolog

Message:

Bonjour je viens vous transmettre ma défaveur pour le projet de général vie ! Habitants de Beaumont juste à côté du site ou l'entrepôt doit être construit avec vous pensez au habitants à leur confort de vie notre ville et déjà saturée par les camions ! Les terrain agricole gâché pour bâtir des entrepôts aussi proches des maisons le rond point boulevard louis Scrève sera un défilé de camion avec le paysage gâché en plus ! Merci

Réponse à l'observation du public n°12

Le bâtiment sera implanté en bordure de RD40. Les espaces situés entre les limites du terrain et le bâtiment seront traités en espaces verts avec plantations en ordre diffus pour donner un effet de végétation spontanée.



Perspective issue du Permis de Construire

Le bâtiment a été conçu dans un souci d'intégration tant paysagère qu'architecturale avec son environnement immédiat.

La position du bâtiment sur son terrain d'assiette a été étudiée afin de minimiser l'impact du projet sur les terres agricoles et de maximiser la distance le séparant des habitations les plus proches.

Une attention particulière a été portée sur la perception du projet depuis les différentes zones d'habitations existantes qui sont localisées ci-dessous (voir solution retenue au chapitre 7.9).



Diagnostic de l'étude paysagère – issu du Permis de Construire

PARCOLOG GESTION

Afin de répondre à une volonté d'intégration à l'échelle du site, le projet fera l'objet d'un traitement architectural très soigné.

Observation public n°13

Beaumontois

Adresse de messagerie:

Martial.ch@outlook.fr

Sujet:

Entreprise générale vue icpe

Message:

Non à l'entrepôt la ville est déjà largement saturée par les camions c'est déjà impossible à circuler dans Beaumont avec tous les camions ! La qualité de l'air et de vie va être considérablement diminuée ! Allez construire à delta 3 pourquoi à Beaumont sur des terres cultivées ! Vous ferez donc tous pour vous en mettre plein les poches avec vos entreprises sans pensé au habitants ainsi que les animaux ! Une honte !

Réponse à l'observation du public n°13

Voir réponse observation n°8

Observation public n°14

Emilie

Adresse de messagerie:

emilie.lemaire2@gmail.com

Sujet:

Parcolog henin beaumont

Message:

Ce projet est juste honteux ! Nous avons choisi d'acquérir une maison à Beaumont pour son charme et sa tranquillité !

Et non pas pour avoir cet entrepôt juste à côté ! Ne pensez vous pas que le rond point des vaches est déjà assez saturé comme ça ... Sans parler de la nuisance sonore, la pollution, la circulation... et le paysage !

Il y a d'autres endroits pour faire cela !

Réponse à l'observation du public n°14

Voir réponse observation n°8

Observation public n°15

Auteur:

Lemaire

Adresse de messagerie:

martial.ch@outlook.fr

Sujet:

Parcolog Hénin-Beaumont

Message:

Bonjour je trouve le projet juste honteux ne pas pensé aux habitants de Beaumont aux nuisances sonore qui ne vont faire qu'empirer ! Ont vie déjà un cauchemar avec le premier parcolog alors 2 ! Aimerais vous voir un entrepôt construire juste devant votre maison avec un défilé de camions. Je ne pense pas c'est honteux de détruire des terrains cultivés pour ça dans un pays de plus en plus écologique !

Réponse à l'observation du public n°15

Voir réponse observation n°12

Observation public n°16

M. MASCARTE Yves, 107 rue Jean Macé, Hénin-Beaumont

Observation :

On est déjà en restriction d'eau ; le rond-point des vaches est sursaturé et le flux se répercutera sur l'A1 et l'A21, suite à la zone d'Aix-Noulette.

SVP, laissez-nous respirer !

Réponse à l'observation du public n°16

PARCOLOG GESTION – Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

RCS VERSAILLES 530 938 547

Siège social : 17 rue des Tilleuls, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Tél. : 01.39.30.51.90. - Fax : 01.30.64.96.26

PARCOLOG GESTION

Voir réponse observation n°8
Observation public n°17 <i>M. FICNER, 157 rue Marie Laurencin, Hénin-Beaumont</i> <i>Observation :</i> <i>Remarque sur les problèmes de circulation, le bruit (klaxons, bip de recul des véhicules), non-respect des stationnements.</i> <i>L'éclairage important des quais de chargement ; accès de plus en plus difficile : rond-point des vaches, sortie AI, Auchan, zone IKEA, perturbé depuis par l'apparition du BHNS avec l'installation des feux.</i>
Réponse à l'observation du public n°17 Voir réponse observation n°8 Les merlons situés au sud du site atténueront la perception des bruits des camions (klaxons, bip de recul) Nous allons apporter un soin particulier à l'éclairage nocturne extérieur afin d'éviter les potentielles nuisances.
Observation public n°18 <i>Mme Francine BELLINI, 996 boulevard Eugène Thomas, Hénin-Beaumont</i> <i>Observation :</i> <i>Non à l'extension d'un Parcolog.</i> <i>Nous sommes assez pollués ; le rond-point des vaches est déjà saturé ; Beaumont est déjà assez défigurée ; laissez-nous un peu de champs ! Et l'environnement !</i>
Réponse à l'observation du public n°18 Voir réponse observation n°8
Observation public n°19 <i>Hénin Beaumont Action</i> <i>Adresse de messagerie:</i> <i>heninbeaumontaction@gmail.com</i> <i>Sujet:</i> <i>GENERALI VIE – HENIN-BEAUMONT : Projet d'un nouvel entrepôt logistique porté par PARCOLOG</i> <i>Message:</i> <i>Monsieur le Commissaire Enquêteur</i> <i>Je préside l'association Hénin Beaumont Action que nous pouvons qualifier de collectif citoyen.</i> <i>Ses membres ont découvert via les réseaux sociaux puis par voie de presse, le projet d'un nouvel entrepôt logistique porté par PARCOLOG en bordure de la D40 E1, entre Hénin-Beaumont et Drocourt.</i> <i>Cet énième projet de PARCOLOG sur Beaumont prévoit comme vous le savez 83 265 m² d'entrepôts et de bureaux permettant de stocker 158 000 palettes, environ 79 000 tonnes de marchandises pour une prévision, selon nos informations, de 100 à 150 emplois.</i> <i>Sans prévaloir de l'avis que vous serez amené à rendre, je souhaite attirer votre attention, dans la perspective de la motivation de vos conclusions, sur les éléments de réflexion ci-dessous.</i> <i>La création d'emplois - et pour peu que le chiffre avancé soit le bon et que lesdits emplois puissent bénéficier prioritairement aux habitants impactés, dans un contexte où l'automatisation, la numérisation et la robotisation des tâches obligeront fort probablement à relativiser les chiffres avancés... - est un argument qui, s'il ne peut pas être sous-estimée, ne justifie aucunement selon nous la consommation de terres agricoles de plus de 20 ha.</i> <i>Alors que les politiques publiques à travers les documents supérieurs tels que le SRADDET, le SCoT imposent une réduction de la consommation foncière et proposent la réutilisation de friches (ce qui ne manque sur notre territoire) et sachant que la plate-forme multimodale de Dourges se trouve à moins de 3 km du secteur choisi, la mise en œuvre de ce nouveau projet serait un non-sens.</i> <i>Et de nous interroger en outre sur la viabilité d'un dossier initié au début des années 2000 ?</i> <i>Même la CAHC, en septembre dernier a changé de doctrine et choisi de « mettre un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols ».</i> <i>Avec la construction d'un nouvel entrepôt, c'est une vision à court terme sans prise en compte de l'environnement et du cadre de vie des Beaumontois qui viendrait à s'imposer.</i>

PARCOLOG GESTION

Ce n'est pas pour nous acceptable.

Faut-il en effet rappeler l'historique du secteur de Beaumont qui fut défiguré sous la mandature (2001-2009) du Maire de l'époque, Monsieur Gérard Dalongeville.

Les Beaumontois se sont vus entourés de parcs logistiques et de parcs commerciaux en lieu et place d'une ceinture verte qui était inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Doit-on aussi rappeler que ce secteur est déjà fortement impacté par le trafic routier et plus récemment encore par la mise en service du Bus à Haut de Niveau de Service ?

Alors que les nuisances environnementales ne cessent d'augmenter et que le constat du changement climatique est sans appel, ce projet provoquera sans aucun doute des pollutions : rejet de GES, nuisances sonores provoqués par le bruit du trafic, artificialisation des sols, perte de la biodiversité. Nous sommes pour le moins fortement septiques des éléments figurant à l'étude d'impact telle que proposée dans le dossier d'enquête publique.

Ce projet ne valorise aucunement Beaumont, non seulement parce qu'en arrivant par Drocourt les personnes seront accueillies par cette plateforme logistique mais aussi parce que c'est l'aspect villageois de Beaumont et ses habitants qui seront une nouvelle fois significativement impactés.

En tant qu'association citoyenne, il nous paraît important de vous solliciter afin de préserver le peu de ceinture agricole qui reste sur ce secteur.

Beaumont (et par-delà, notre commune voire le bassin minier) ne doit pas devenir le nouvel Eldorado de la logistique.

La construction d'un devenir pour notre territoire doit prioritairement s'attacher à répondre aux enjeux d'éducation et de formation permettant à ses habitants de rentrer dans une logique de diversification et de développement de son activité sociale et économique. Cette ambition et pour les motifs développés ci avant ne peut donc s'accommoder du projet dont vous êtes saisi.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Patrick Piret

Réponse à l'observation du public n°19

Les informations concernant un nombre de 150 emplois sont inexacts et les exemples factuels sur le secteur (BOULANGER GEODIS et BROSSETTE à Hénin Beaumont, DECATHLON et LEROY MERLIN à Dourges) permettent de conforter le chiffre de 300 emplois sur site.

Le projet respecte les prescriptions du PLU et de la zone 1AUe à vocation économique qui est en place depuis 2010. Le projet a été spécifiquement conçu avec des merlons paysagers importants afin de limiter l'impact visuel.

Nous avons pour objectif de réaliser un bâtiment le mieux intégré possible dans son environnement, en privilégiant des matériaux de qualité et des espaces verts paysagers importants.

Observation public n°20

Contributeurs :

Pétition datée du 13 juin 2019, signée par :

- Mme Monique LEROY, 202 rue Joseph Fontaine, Hénin-Beaumont*
- M. et Mme HALBOT, 170 rue Joseph Fontaine, Hénin-Beaumont*
- M. et Mme PAGNIEZ, 164 rue Joseph Fontaine, Hénin-Beaumont*
- Mme LEFEBVRE, 56 rue Joseph Fontaine, Hénin-Beaumont*
- M. et Mme FLEURY, 116 rue Claude Debussy, Hénin-Beaumont*

Texte de la pétition :

Nous, habitants de Beaumont, déjà très impactés par les problèmes de circulation aux ronds-points et aussi au cœur du village, soucieux de notre qualité de vie, demandons avec fermeté que le projet d'implantation de ce nouvel entrepôt de logistique ne soit pas autorisé à se construire.

Réponse à l'observation du public n°20

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°21

M. et Mme Frédéric NUTTE, 441 rue du Général de Gaulle, Hénin-Beaumont

Observation :

PARCOLOG GESTION

Est-il nécessaire de construire une zone logistique alors qu'il en existe déjà beaucoup sur le secteur, sachant la gêne occasionnée par les poids-lourds (passage du rond-point aux vaches) avec le passage des bus. Notre indice de pollution étant très souvent élevé, quel impact et notre environnement, la défiguration du paysage par ces grands entrepôts.

Réponse à l'observation du public n°21

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°22

thorez herve

Adresse de messagerie:

domiher@hotmail.FR

Sujet:

ENTREPOT LOGISTIQUE HENIN BT

Message:

Contre ce projet qui va apporter encore plus de pollution visuelle et pollution tout court sur le village de Beaumont. De plus le rond-point des vaches qui donne accès à l'autoroute A1 est déjà saturé. Je donne donc un avis négatif à ce projet ; Beaumont a déjà deux centres logistiques et je pense que c'est assez.

Réponse à l'observation du public n°22

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°23

DUBOIS Jean-Philippe

Adresse de messagerie:

jpd62110@hotmail.fr

Sujet:

Construction d'un Parcolog 3

Message:

Bonjour

Dans notre secteur (Beaumont), déjà 2 Centres commerciaux et 2 Parcologs ! N'y-a-t-il pas déjà suffisamment de circulation ? Celle-ci, (sans compter la nouvelle ligne du bus) au niveau du rond-point "aux vaches" est déjà plus que saturée !

Cordialement

Réponse à l'observation du public n°23

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°24

M. DEBEAUMONT Thierry / 45, rue de Douai / Hénin-Beaumont

M. HERMANT Alain / 58, rue Saint Martin / Hénin-Beaumont

Observation :

Est-il logique de faire une zone supplémentaire sur le secteur de Beaumont pour amener des camions supplémentaires sur le rond-point des vaches où la circulation est infernale le bruit et la pollution supplémentaire, embouteillage qui vont ramener peu d'emplois avec la surface prise et les inconvénients.

Réponse à l'observation du public n°24

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°25

Auteur : M. ROMELARD Fabrice / 730, Bd Eugène Thomas / Hénin-Beaumont

Objet : Objection concernant la construction d'un entrepôt logistique sur Beaumont

Observation :

Monsieur Bernard,

Je soussigné, M. ROMELARD Fabrice, résidant au 730, Bd Eugène Thomas 62110 Hénin-Beaumont, refuse la construction de l'entrepôt logistique le long de la RD 40.

PARCOLOG GESTION

En effet, nous avons fait appel à de nombreuses reprises à la mairie suite à la circulation de poids lourds, les excès de vitesse etc... dans le boulevard principal de Beaumont. Nos demandes ont été écoutées, nous sommes donc aujourd'hui surpris de voir qu'un entrepôt peut être construit ici.

Cela va complètement dénaturer Beaumont, qui a déjà beaucoup perdu avec la construction des magasins et restaurants.

Nous aimerions rappeler qu'il y a la ferme pédagogique qui permet aux enfants de voir les vaches, mais cela deviendra compliqué si les enfants ne peuvent plus circuler librement sur le boulevard.

Espérant que ma requête sera prise en compte.

Cordialement,

Réponse à l'observation du public n°25

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°26

Auteur : Mme ROMELARD Audrey / 730, Bd Eugène Thomas / Hénin-Beaumont

Objet : Objection concernant la construction d'un entrepôt logistique sur Beaumont

Observation :

Monsieur Bernard,

Je soussignée, M. ROMELARD Audrey, résidant au 730, Bd Eugène Thomas 62110 Hénin-Beaumont, refuse la construction de l'entrepôt logistique le long de la RD 40.

En effet, nous avons fait appel à de nombreuses reprises à la mairie suite à la circulation de poids lourds, les excès de vitesse etc... dans le boulevard principal de Beaumont. Nos demandes ont été écoutées, nous sommes donc aujourd'hui surpris de voir qu'un entrepôt peut être construit ici.

Cela va complètement dénaturer Beaumont, qui a déjà beaucoup perdu avec la construction des magasins et restaurants.

Nous aimerions rappeler qu'il y a la ferme pédagogique qui permet aux enfants de voir les vaches, mais cela deviendra compliqué si les enfants ne peuvent plus circuler librement sur le boulevard.

Espérant que ma requête sera prise en compte.

Cordialement,

Réponse à l'observation du public n°26

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°27

M. TAILLEZ / 127 rue des Chauffours à BEAUMONT

Contribution :

Il n'est pas nécessaire de construire cette zone logistique supplémentaire.

En effet la circulation est déjà très compliquée dans cette zone, sans compter les nuisances sonores occasionnées par les poids lourds.

Réponse à l'observation du public n°27

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°28

Mme Marine TONDELIER, Conseillère municipale écologiste / Hénin-Beaumont

Contribution :

Je suis née en 1986. Mes grands-parents étaient agriculteurs à Hénin-Beaumont et habitent encore leur ferme sur la place de Beaumont en Artois.

En 30 ans, le trajet que je faisais petite en vélo s'est métamorphosé : béton, entrepôts, urbanisation, Beaumont a été défiguré. Et n'a aujourd'hui plus aucun rapport avec le village qu'il était.

Aujourd'hui on nous interroge sur un nouveau projet de 80 000 m2 d'entrepôts. Ce projet est inacceptable :

- Il est à contresens des engagements de la France sur le climat alors qu'il ne nous reste plus que très peu de temps pour garantir que nous resterons en dessous des 1,5° de réchauffement climatique. Il y a urgence !

- Il dégradera encore un peu plus la qualité de l'air déjà bien dégradée sur le territoire. cette qualité de l'air dégradée a un impact sur nos poumons mais aussi sur les rendements agricoles

PARCOLOG GESTION

- *Il apportera des nuisances supplémentaires aux riverains déjà très affectés par le bruit et la circulation (IKEA, rond-point des vaches, Maison+, autres entrepôts logistiques déjà existants)*
- *Le paysage sera détérioré, irrémédiablement en entrée de ville*
- *L'argument de l'emploi ne tient pas, dans un domaine en pleine robotisation,*
- *Les terres agricoles nourricières sont notre bien commun. A l'heure où on promeut les circuits courts et l'alimentation locale, il faut les préserver. Toute artificialisation est irrémédiable ! Et quel impact sur la faune et la flore !!!*

Depuis 30 ans, on voit fleurir ce type de projet du passé. En 2019, la société a bien compris qu'il fallait un moratoire sur ce type de projet. Pourquoi ne pas l'écouter ?

Je m'étonne, en tant qu'élue écologiste, d'avoir dû financer moi-même un tract pour alerter la population (qui aura eu au moins le mérite d'amener le maire à faire de même).

Je m'étonne aussi de lire des aberrations dans l'étude d'impact environnemental : il y est notamment écrit que les champs ne sont pas cultivés, ce qui est faux.

Pour finir, une plateforme multimodale existe à qq km à peine, qui a l'avantage de permettre entrée et sortie de l'autoroute sans nuisances pour les riverains. Et de faire du report modal fluvial et ferroviaire.

Réponse à l'observation du public n°28

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°29

Mme Martine DARRAS, 82 rue Paul Cézanne / Hénin-Beaumont

Contribution : (courrier daté du 22 juin, reçu le 26)

Les conseillers de quartier du Village de Beaumont,

Je vous informe par la présente, être opposée au projet de construction d'un entrepôt logistique le long de la RD 40.

Assez de nuisances pour « être Beau Village de Beaumont »

Les anciens seraient outrés de voir saccager des « Beaux monts en Artois » si Beaux et paisibles.

Avec mes remerciements, recevez mes sincères salutations.

Réponse à l'observation du public n°29

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°30

habitant secteur Beaumont

Adresse de messagerie:

googlehb@free.fr

Sujet:

Enquête publique GENERALI VIE - HENIN BEAUMONT

Message:

Monsieur le commissaire,

Je me permets de contester ce projet, non pas du simple fait d'être un habitant proche de cette future implantation, mais en tant que citoyen de notre terre.

L'implantation de ce projet me semble être une aberration :

- au regard de l'équipement exhaustif déjà existant sur notre commune et à proximité ;

Il est tellement plus simple d'utiliser les infrastructures existantes que de se préoccuper des riverains pourtant également existants.

Il suffit de circuler sur l'A1 au niveau de la bretelle de sortie de « MAISONS +/- IKEA » pour se rendre compte qu'un tel projet situé à l'opposé serait moins nuisible si on se limite aux points de vue de la proximité immédiate ou des impacts du bruit car on n'y trouve que des champs à perte de vue et des éoliennes. Quand on sait la complexité qu'il y a lors des enquêtes publiques à pouvoir faire accepter un projet d'éolienne, comprenez que je ne doute pas un instant que ce parc logistique à cet endroit pourrait être autorisé aisément.

- écologique, faut-il rappeler que nous vivons un dérèglement climatique dont une de ces manifestations parmi tant d'autres, à savoir la canicule ne vous aura pas échappé en cette fin de mois de Juin.

PARCOLOG GESTION

- Le choix du tout camion opéré par notre pays va à l'encontre des beaux discours internationaux et signatures de pacte : quel poids a la parole politique par rapport aux lobbys et pressions financières des sociétés immobilières ?

Comment de tels projets peuvent naître sans ironie et être soumis à enquête publique alors que dans le même temps on demande et cela va dans le bon sens au citoyen de participer aux gestes écologiques (tri, vignette crit'air,) : mais peut-il en être autrement sachant que les coûts de l'ensemble des rapports « scientifiques » à fournir lors de toute enquête publique sont à la charge du donneur d'ordre !!

Je pense qu'il n'est pas nécessaire et de toute façon inefficace de continuer à essayer d'argumenter contre le projet de cette enquête publique, car comme tout à chacun sait, à ce stade le projet est déjà bien avancé et a peu de chances d'être débouté ; et quand bien même, il reviendrait sur le bureau d'ici quelque temps légèrement modifié.

Que valent des arguments de bien être, de bien vivre, d'harmonie avec la nature face à des études dites scientifiques basés sur des seuils ou des niveaux de nuisance qui ne tiennent assurément pas compte de ces facteurs.

Ces études ne répondent pas aux réelles questions de la dégradation de la nature, de la qualité de vie, du foncier existant (habitants, fermes et artisans).

Pour conclure, je pense que toute décision d'implantation de projet devrait se faire avec l'objectif du bénéfice légué à nos enfants.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire, à l'assurance de mes sincères salutations.

Réponse à l'observation du public n°30

Nous partageons la notion « de bénéfice légué à nos enfants ». Notre objectif est de réaliser un bâtiment peu énergivore et qui accueillera une entreprise avec des emplois locaux, Ce site accompagne la révolution économique qui est en œuvre avec le e-commerce et des circuits de production et de distribution courts.

Observation public n°31

Albert LEBLEU

Adresse de messagerie:

albert.lebleu@wanadoo.fr

Sujet:

Contribution à l'enquête publique Parcolog 3

Message:

Contribution d'Albert Lebleu à l'enquête publique relative au Projet Parcolog 3

Enfant d'agriculteurs, ingénieur chimiste dans l'industrie entre 1970 et 2003, Beaumontois depuis 1979 et militant associatif pour différentes causes depuis 40 ans également, j'ai été très surpris par l'ouverture de cette enquête publique portant sur un projet d'entrepôt logistique sur le secteur de Beaumont, projet qui semble complètement dépassé face à la prise de conscience grandissante de nos concitoyens pour un grand changement plus respectueux des générations futures. Hier matin encore, Yann Arthus Bertrand, dont la sagesse est reconnue, disait sur France Info que la majorité des enfants qu'il rencontrait dans les écoles primaires pensait que la fin du monde était proche (parce que depuis trop d'années, trop peu est fait pour sauver notre planète Terre !)

Je partage globalement la contribution N° 19 présentée par le Président de l'association « Hénin-Beaumont Action » pour son argumentation que je reprends ci-après en complétant et en personnalisant :

- peu d'emplois créés au démarrage avec une tendance à la baisse ensuite pour raison d'inéluctable robotisation prochaine des préparateurs de commandes. Nos concitoyens d'Hénin-Beaumont sont en attente d'une politique de développement de l'emploi par la diversification des activités économiques, sociales et environnementales

- impérieuse nécessité d'un coup d'arrêt à l'artificialisation des sols impulsé par les politiques publiques, repris par les S.COT et plus récemment avec pertinence par la C.A.H.C. qui a renoncé au saccage de terres à blé à l'Est de l'AI à hauteur de la sortie 16.1 sur Beaumont en même temps qu'elle a renforcé les atouts de la plate-forme multimodale de Dougres.

PARCOLOG GESTION

- dégradation significative de la qualité de vie des Beaumontois, par augmentation du trafic routier avec impact à tendance exponentielle des temps d'attente dans les « bouchons », augmentation des nuisances sonores, des rejets de GES, nouvelle dégradation de l'aspect « village » avec une nouvelle phase de développement de Beaumont béton et enfin perte significative de la valeur du patrimoine bâti des riverains.

Ceci dit, je souhaite exposer successivement mon analyse des documents soumis à enquête publique avant de présenter une contre-proposition et de proposer les modalités nécessaires pour la faire aboutir. Analyse des documents soumis à enquête publique.

Préambule : J'ai participé à l'enquête publique d'avril 2001 relative à la création de la plate-forme logistique SNC CIRMAD PROSPECTIVES de la Z.A du Pommier (Parcolog 1), situé sur la droite en circulant du rond-point situé au-dessus de la sortie 16.1 de l'A 1 vers le rond-point des « vaches » (Exploitants actuels Geodis,...) et ceci aux côtés des Beaumontois du boulevard Eugène Thomas et des Verts du Bassin Minier.

Le commissaire-enquêteur n'ayant pas suffisamment intégré nos remarques dans son rapport, d'une part, et les réponses du 17 mai 2001 de CIRMAD Prospectives s'étant révélées insuffisantes d'autre part, les sus-nommés ont renvoyé chacun un courrier à M. le Préfet du Pas de Calais ; ces courriers sont restés sans réponse et aucune requête n'a été déposée devant la juridiction administrative. Il me semble important qu'une enquête soit réalisée par les autorités compétentes afin de s'assurer du respect des engagements de Cirmad prospectives,... depuis 2001 en particulier sur « l'engagement de communiquer régulièrement avec les autorités et les riverains et à effectuer des visites de chantier » ainsi que sur tous les engagements en matière de sécurité incendie. J'exprime également la même demande pour PARCOLOG 2 qui jouxte la résidence du Panthéon.

Remarques sur les différents documents présentés :

De façon générale, le porteur de projet GENERALI VIE donne manifestement l'impression :

- qu'il n'est jamais venu sur place, évoquant à plusieurs reprises des terres en friche, alors qu'il s'agit de terres cultivées par des générations de paysans qui en ont fait des terres parmi les plus fertiles de notre planète. La surface totale oscille entre 193056 et 217755 m²

- que les responsabilités en cascade entre le propriétaire, l'exploitant,... les éventuelles activités sous-traitées ne sont pas suffisamment définies précisément. Il n'est pas précisé s'il y aura des employés intérimaires et dans quelles proportions,..... Le propriétaire semble se dégager de ses responsabilités lorsqu'il annonce p 4/17 du document « Présentation » qu'il ne sera pas présent sur le site mais le bâtiment sera sous contrôle d'un gestionnaire qui veillera.... »

De façon plus particulière :

Sommaire p4/28 : « des mesures qui pourront être prises par les utilisateurs sont le renouvellement et l'entretien régulier de la flotte de camions ». Je sollicite la formulation : « des mesures qui doivent être prises.... Et qui sont formulées dans tel ou tel contrat ou procédure..

Sommaire p6/28 : les données de trafic VL et PL autour du Rond-point des vaches manquent de précision ; celui-ci est saturé durant plusieurs heures chaque jour entre 16 et 19 heures et plus encore le samedi après-midi sur une plage de temps plus conséquente, sachant qu'il y a des interactions entre ce rond-point et celui débouchant sur la RD 40. Le fait que l'exploitation soit prévue 6 jours /7, dont le samedi, fait craindre le pire. L'ensemble des données de flux date de 2015 et la projection à 2018, 2019 ou 2020,....(ou autre date définie au plus tard pour le démarrage du projet proposé) n'a pas été réalisée. Les flux par tranches horaires ne sont pas disponibles et chacun sait que les moyennes peuvent être pernicieuses ! Les riverains du Rond-point des vaches et les usagers de l'A1 vers Lille ont mesuré depuis longtemps qu'une augmentation de 10 à 20% du trafic a des conséquences extrêmement importantes sur les temps d'attente dans « les bouchons ». Enfin, n'ont pas été prises en compte les conséquences de la mise en service des BHNS, sur des voies de circulation spécifiques prévues à l'origine des projets de création des zones industrielles et commerciales et des ronds-points, évitant ainsi les croisements de flux avec les VL et PL.

Sommaire p7/28 : « Il est envisagé de stocker de très petites quantités d'aérosols, liquides inflammables ou combustibles. Ils seraient clairement localisés et identifiés dans l'entrepôt » : des précisions sont vivement souhaitables, ainsi qu'une formulation plus directe et moins feutrée.

PARCOLOG GESTION

Etude d'impact p 67/80 »Le PLU de la commune d'Hénin-Beaumont autorise l'implantation d'un entrepôt couvert sur les parcelles retenues «... Aucune activité de substitution n'a été envisagée pour l'emplacement... » : il serait irresponsable vis-à-vis des générations futures de ne pas proposer une activité davantage en harmonie avec les attentes actuelles et futures probables de nos concitoyens, quitte à réviser le PLU

Etude d'impact pp 78 et 79/80 : Cas de mise à l'arrêt sans réutilisation du site (pour des activités de logistique ou autres) Un projet de déconstruction ainsi qu'une provision comptable me semblent devoir être définis par le propriétaire et les autorités préfectorales en s'inspirant des mesures en vigueur pour les ICPE

Etude de dangers p8, 64 et suivantes/86 : Le Cyanure d'hydrogène n'est pas mentionné comme toxique majeur ; le débit de 1.03kg/s dans les fumées d'incendie fait craindre le pire pour les automobilistes bloqués sur la RD 40, en particulier les déficients respiratoires, sachant que la SEL (Seuil des effets léthaux) n'est que de 45 mg/m³, beaucoup plus faible que celle de l'Acide Chlorhydrique à 358 mg/m³. L'émission de Dioxine n'est pas évoquée : une modélisation des flux émis et de leurs conséquences me paraissent doit être réalisée.

Lettre du 18/12/17 de Parcolog demandant l'avis de la Commune d'Hénin-Beaumont sur le projet : M. le Commissaire enquêteur m'a informé de ne pas être en possession de courrier en réponse de la part de celle-ci.

Absence de rubrique : Communication avec les autorités et les riverains ». Le promoteur n'a pas abordé cet aspect, et rappelons-le, Cirmad prospectives s'était engagé à le faire en 2001; cette promesse n'ayant visiblement pas été tenue après consultation de plusieurs riverains, je demande à ce que Generali Vie s'engage à le faire sous contrôle des autorités préfectorales

Nature de la contre-proposition proposée

- Ce type de projet d'activité logistique ne peut qu'être rejeté par nos concitoyens, en commençant par les riverains, d'abord parce qu'ils n'ont reçu aucune information de la commune d'Hénin-Beaumont avant le début de l'enquête publique, le 12/06/19 puisque successivement, outre la publication légale très peu lue :

- les tracts du collectif « Osons pour Hénin-Beaumont » relatifs au « Projet de nouveaux entrepôts logistiques à Beaumont » ont été déposés dans les boîtes à lettres des riverains et autres Beaumontois le lundi 10/06/19.

- une lettre d'information à en-tête municipal et émise par le Conseil de Quartier de Beaumont (dont la composition n'a jamais été diffusée par le journal mensuel municipal) a été distribuée aux Beaumontois le mardi 11/06/19

- un grand panneau invitant à participer à enquête publique a été installé quelques jours sur le Rond-point des vaches par la Municipalité.

- Ce projet est aujourd'hui dépassé en raison de l'impérieuse nécessité de réserver le meilleur avenir possible aux générations qui nous suivent ainsi que l'a développé le Président d'Hénin-Beaumont Action. Nous devons proposer de nouvelles activités pour notre territoire et en partant de terres agricoles qui fort heureusement ne sont pas en friche : les activités de maraîchage biologique constituent une proposition adaptée et soucieuse de l'intérêt général, permettant de satisfaire l'impulsion donnée par les pouvoirs publics et relayée aujourd'hui par les associations de parents d'élèves pour les cantines des écoles, collèges, lycées,...sans que ce soit un phénomène de mode ! Il est intéressant de remarquer que le Préfet du Nord a pris récemment des mesures drastiques à l'encontre de l'artificialisation des terres agricoles pour la MEL et moins connu, que le groupe Auchan envisage l'affectation de sa réserve foncière de 100 hectares environ, à Fâches Thumesnil au sud de Lille à la production de légumes Bio..... (cf la Voix du Nord du 11 juin dernier). Ça bouge donc dans notre région, donc pourquoi pas aussi à Hénin-Beaumont, au cœur de la région minière trop délaissée, mais aussi dans le secteur de Beaumont dont les habitants ont très mal vécu les évolutions menées à leur insu depuis la fusion avec Hénin-Liétard en 1971 !

Modalités nécessaires pour y parvenir

- Conseil municipal, extraordinaire si nécessaire, en vue de produire une Délibération en défaveur de ce projet

PARCOLOG GESTION

- Si cette proposition est retenue lancement simultané d'un appel à projet pour maraîchage biologique en lien avec la CAHC et d'une révision du PLU pour l'ensemble de la zone définie pour des activités industrielles, dont la zone envisagée pour Parcolog 3 ne constitue qu'une partie.
- Si elle ne l'est pas, je serai acteur dans la création d'une association de riverains, en lien avec des associations spécialisées, en vue d'organiser les recours devant la juridiction administrative.

Réponse à l'observation du public n°31

Comme indiqué précédemment notre projet est apporteur de ressources financières pour la ville et donc ses habitants et d'emplois pour ses habitants, ce qui ne sera pas le cas du maraîchage biologique. Le maraîchage biologique est une belle idée qui peut être développée sur les terres agricoles situées en zone agricole du PLU au nord de notre projet.

Nous attaquerons tout recours abusif et demanderons des dommages et intérêts à hauteur des préjudices subis.

Observation public n°32

Mr chofflet

Adresse de messagerie:

Mil_62@hotmail.fr

Sujet:

Non au parcolog

Message:

Bonjour habitants Beaumont au 381 boulevard louis screve à Beaumont je serai le premier concerné par l'entrepôt ! Avez-vous pensé à notre vie !! La nuisance a leur actuel on ne peut déjà pas dormir les fenêtres ouvertes. La circulation et déjà plus que difficile ! Sans compter sur le paysage du bitume à perte de vue !! Allez-vous nous dédommager pour la perte financière de nos maisons !! Je ne pense pas ! D'ailleurs aujourd'hui (28/06/2019) une manifestation et organisée contre le projet de général vie à Beaumont a 17h30 au rond-point des vaches ! Merci de penser à nous à notre vie à nos enfants notre santé....

Réponse à l'observation du public n°32

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°33

Habitants louis screve

Adresse de messagerie:

martial.ch@outlook.fr

Sujet:

Non Non Non général vie

Message:

Assez de camions assez de nuisance et de pollution ! Laisser construire un entrepôt là serait une honte ! C'est déjà assez difficile avec l'entrepôt actuel un défilé de camions perpétuel. Pourquoi ne pas construire à delta 3 ! Les beaumontois lutteront contre votre projet !!!

Réponse à l'observation du public n°33

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°34

olivier.luyckx@laposte.net

Sujet:

pourquoi non à parcolog

Message:

En tant que Beaumontois depuis 25 ans, dans le cadre de l'enquête publique en cours nous vous faisons les observations suivantes qui éclaireront votre restitution et certaines questions dont nous souhaitons avoir réponse.

Les conditions de l'enquête : l'enquête s'est déroulée dans le centre ville de Hénin-Beaumont et non pas dans la mairie annexe de Beaumont, lieu plus facile d'accès pour les habitants du village de Beaumont. Les horaires de consultation ne permettent pas à tous les habitants qui travaillent de consulter les documents.

PARCOLOG GESTION

L'impact écologique : page 10 du diagnostic écologique le terril du pommier à proximité du projet a été oublié en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, pourquoi ?

*Page 38 du diagnostic écologique il est fait mention de la présence d'Hérisson d'Europe *Erinaceus europaeus* Art. 2: espèce, aire de repos et aire de reproduction strictement protégées !*

*Page 39 il est fait mention de la présence des espèces Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle de Khul/ Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus kuhlii*/ *Pipistrellus nathusii* protégées H4 espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte et article 2 localisation page 42*

Il y déjà eu trop d'implantations ces dix dernières années autour du village de Beaumont, l'immensité du projet va encercler la moitié de Beaumont. Il faut conserver l'authenticité du paysage rural de Beaumont.

Faire ailleurs : Les parcs d'activités partout ailleurs ne sont pas implantés en proximité immédiate des villages. Il y a tellement d'endroits beaucoup plus isolés des habitants.

L'enclavement des habitants : Le plan d'implantation empêche le maintien du chemin de campagne entre Beaumont et la trame verte qui rejoint le terril du pommier.

Le plan d'implantation empêche le maintien du chemin de campagne entre Beaumont et la trame verte qui rejoint le centre ville de Hénin Beaumont. Les cyclistes et promeneurs de Beaumont seraient en insécurité sur un endroit qu'ils utilisent en toute tranquillité à ce jour. Il n'y a déjà pas eu d'aménagements cyclistes à hauteur du rond-point des vaches

Les trafics et volumes minimisés :

L'étude acoustique donne des hypothèses de trafics routiers avec des trafics jours qui ne sont pas expliqués et dont la source n'est pas précisée ?.

Quel est la norme retenue pour le terme véhicules légers ?

Quel est la norme retenue pour le terme véhicules lourds ?

Les trafics dans l'hypothèse de l'étude acoustique sont en incohérence et donc minimisés pour un ensemble d'entrepôts de 79000m² qui disposent de x quais et dont le but est de les rentabiliser par l'optimisation du temps et des rotations des chargements.

Quel est le nombre de quai détaillé pour chaque entrepôt ?

Quel est le chronogramme prévu de rotation des chargements par quai et par heure ?

Quel sera la fréquentation réelle de nuit (avec des poids lourds qui partent en nuit pour alimenter les clients au plus tôt)?

Les nuisances sonores minimisées, diagnostic non objectif : du vert partiel utilisé dans les résultats et également pour la ZER 2 alors que le seuil est exactement à la limite en période de nuit.

L'Atteinte à la qualité de l'air : l'augmentation du trafic routier provoque par définition une atteinte à la qualité de l'air (période de canicule actuellement où les riverains ouvrent leurs fenêtres durant la nuit donc idem pour la nuisance sonore).

Les dangers routiers : déjà de nombreux accidents sur la rd40

La saturation déjà actuelle du rond-point des vaches surtout aux heures de pointe, sortie des bureaux, des établissements scolaires....

Dans le sens rouvroy vers rond-point des vaches, l'entrée dans le rond-point des vaches est dangereuse à cause des véhicules qui se rabattent pour prendre l'entrée ikéa. L'engagement sur le rond-point en devient impossible et la file des véhicules en attente s'accumule indéfiniment.

L'augmentation des véhicules qui vont circuler dans Beaumont (dont les employés à horaires postés) et l'augmentation des risques pour les habitants avec les véhicules qui roulent pour traverser le village à vitesse excessive en ville.

Nous demandons une étude d'impact du trafic routier dans Beaumont même.

Pour toutes ces raisons argumentées, nous ne pouvons, imaginer que la Mairie d' Hénin Beaumont puisse accepter de cautionner une telle implantation au détriment de la qualité de vie des habitants de Beaumont

Réponse à l'observation du public n°34

PARCOLOG GESTION

La liste des ZNIEFF aux alentours du terrain d'assiette de l'opération est décrite dans l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale :

Type	Intitulé	Distance par rapport à la zone d'étude (en m)
ZNIEFF I	Terrils 84 et 205 d'Hénin-Beaumont	1 520
ZNIEFF I	Terrils 85 et 89 d'Hénin-Beaumont	2 090
ZNIEFF I	Terrils n° 87 et 92 de Dourges et d'Hénin-Beaumont	2 400
ENS	Terrils 84 et 101	3 110
ZNIEFF I	Terrils 104 – 10 sud de Courrières	3 980
ZNIEFF I	Pelouses et Bois métalliques de Noyelles-Godault	4 480
ZNIEFF I	Vallée de l'Escrebieux, marais de Wagnonville et Bois des Anglais	4 710
ENS	Marais de Fouquières	4 950

Nous n'avons pas trouvé de ZNIEFF terribles du pommier dans les cartographies des ZNIEFF.

Concernant la présence du Hérisson d'Europe, l'écologue a conclu en un enjeu mammalogique faible : Compte-tenu des résultats de la session de terrain et de la nature des habitats en place au sein de la zone d'étude, les enjeux mammalogiques sont qualifiés de faibles, bien que le Hérisson d'Europe, protégé au niveau national, ait été inventorié.

Concernant la Chiroptérofaune, au moins deux espèces ont été identifiées durant la session d'enregistrement.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Rareté NPDC	Déterminante ZNIEFF	LRR	LRN	Protection
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	C	-	I	NT	H4 / Art. 2
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii</i> / <i>Pipistrellus nathusii</i>	- AC	- Z1	? I	LC NT	H4 / Art. 2 H4 / Art. 2

L'écologue a conclu que :

Compte-tenu des habitats en place et des résultats des investigations de terrain, la zone d'étude ne présente pas d'intérêt notable pour les chauves-souris. Elle reste néanmoins une zone de chasse principalement utilisée par la Pipistrelle commune et par la Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius.

En l'absence de destruction d'individus et/ou d'habitats, il n'y a donc pas d'enjeux pour les chauves-souris.

Observation public n°35

MME DETEUF

Adresse de messagerie:

vas62@wanadoo.fr

Sujet:

projet implantation entrepôt Henin Beaumont

Message:

Nous nous opposons à ce projet impensable.

Notre "Beaumont" a déjà bien perdu son âme depuis l'implantation de zones commerciales, d'entrepôts (entre autres Parcolog) et ce dernier projet mis en place de lignes de transport urbain.

Ce nouveau projet apporterait d'importantes nuisances sonores, visuelles et une pollution incontestable (alors que tous les politiques prônent une écologie nécessaire !!)

Il est déjà bien difficile de circuler le soir et les week-ends aux abords de Beaumont, qu'en sera-t-il avec tous ces camions!!

Devrons-nous vendre nos maisons pour retrouver à nouveau une vie saine et calme comme il y a quelques années ?

Nous espérons que ce projet ne verra pas le jour dans notre "beau" village.

Réponse à l'observation du public n°35

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

PARCOLOG GESTION – Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros
RCS VERSAILLES 530 938 547

Siège social : 17 rue des Tilleuls, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Tél. : 01.39.30.51.90. - Fax : 01.30.64.96.26

PARCOLOG GESTION

Observation public n°36

homar

Adresse de messagerie:

aichou.me@hotmail.fr

Sujet:

non à parcolog

Message:

*honteux ce projet pour les habitants du village de Beaumont mais quel est vraiment la position du maire
!!!!!!!!!!!!*

Réponse à l'observation du public n°36

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°37

M. et Mme LECOMTE Daniel, 530 Bd Charles Fontaine Hénin-Beaumont

Texte :

Nous ne sommes pas d'accord pour l'implantation d'une zone logistique à Beaumont, nous avons assez de poids lourds au rond-point des vaches, cela occasionne beaucoup de gêne (pollution). Nous pensons à l'avenir de nos enfants qui habitent Beaumont : quel air vont-ils respirer ?

Réponse à l'observation du public n°37

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°38

M. et Mme DELACROIX, 235 rue des Chauffours, Hénin-Beaumont

Texte :

Nous sommes déçus et étonnés de voir un tel projet à côté d'une plateforme déjà existante et qui n'est pas sans conséquences pour le trafic avec ce rond-point des vaches saturé par la zone industrielle, la zone commerciale, le réseau des autobus...

Outre la nuisance visuelle de ce chemin vers le centre équestre emprunté pour les promenades dans « les champs », l'air devient de plus en plus pollué et les nuisances sonores surtout la nuit deviennent difficiles à vivre. Cela fait 13 ans que nous vivons dans le secteur de Beaumont et trop de projets de ce type ont vu le jour !

Les buttes de terre qui occasionnent un inconfort énorme pour les habitations ne sont pas efficaces pour le bruit et ne sont que très peu entretenues.

Nous sommes donc contre ce projet et nous nous réservons le droit d'effectuer toutes les analyses nécessaires concernant la qualité de l'air si ce projet voit le jour.

Réponse à l'observation du public n°38

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°39

Stéphane SAMAILLE (orthographe du nom incertaine car peu lisible sur le registre)

Texte :

Petites remarques concernant ce projet, suppression de bonnes terres agricoles (encore cultivées à ce jour), impact sur le nombre de véhicules PL et VL en constante augmentation d'année en année avec une incidence sur la pollution de l'air (650 véhicules en plus sur la RD 40 par jour), pollution par le bruit également. Dans le dossier on parle de 300 emplois ! Ce genre de bâtiment génère peu d'emplois ! Tout est automatisé !

Enfin l'impact visuel pour Beaumont d'un côté le rond-point des vaches et de l'autre côté ce nouveau projet, que va devenir le village ?

Réponse à l'observation du public n°39

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°40

Mme LIMOUSIN Danielle, 530 rue Saint-Martin, Hénin-Beaumont

Texte :

Permettez-moi de vous signifier mon désaccord au sujet du projet de construction d'un entrepôt logistique à Beaumont.

PARCOLOG GESTION

Il y 36 ans mon mari et moi avons choisi d'habiter Beaumont pour son calme et son environnement champêtre. Que reste-t-il de tout cela ?

- Les champs ont été progressivement « occupés » par des zones industrielles ou commerciales. Nous n'avons presque plus de promenades dans une nature qui nous procurait un peu de repos et de détente. Le peu de verdure qui nous reste va disparaître et si l'on veut marcher un peu nous serons réduits à faire le tour du pâté de maisons, tout en respirant un air de plus en plus pollué.

- Ces différentes activités nous ont amené une circulation routière très intense avec toutes les nuisances que cela entraîne au point de vue bruit et pollution. Pourquoi en rajouter et qui plus est avec des camions qui nous esquintent nos chaussures. On n'est pas à cela près !...

- Ce qui est le plus scandaleux à mon avis, c'est qu'on utilise des bonnes terres agricoles pour ces projets, il y a bien des friches industrielles qui pourraient faire l'affaire. A-t-on pensé qu'un jour qui n'est peut-être pas si lointain, la France aurait besoin de ses bonnes terres agricoles pour nous fournir des produits de qualité. Où les trouvera-t-on si elles sont recouvertes de béton ? C'est un pur gaspillage et un manque de vision citoyenne.

J'espère donc de tout cœur que ce projet ne pourra se réaliser à Beaumont.

Réponse à l'observation du public n°40

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°41

M. BABUCZUK Michael, 175 rue Marie Laurencin, Hénin-Beaumont

Texte :

Par ce courrier je vous fais part de mon avis négatif quant à l'installation d'un nouvel entrepôt logistique sur le VILLAGE de Beaumont.

En effet, depuis la création de la zone maison plus et des entrepôts logistiques au rond-point des vaches, le visage de Beaumont est complètement défiguré. De plus, l'entrée de Beaumont est saturée régulièrement par la circulation et l'installation des voies de bus a empiré les choses.

Actuellement, la dernière phase d'entrepôt construit à côté de Buger King me crée une pollution visuelle et lumineuse (voir photos).

Le nouveau projet quant à lui va générer une pollution atmosphérique et auditive par la circulation des poids lourds. Il implique une pollution lumineuse et surtout environnementale. En effet, encore une fois des terres agricoles vont être laissées au béton alors que des entrepôts construits il y a environ 2 ans à Rouvroy sont toujours inoccupés.

Si ce projet voit le jour, j'aimerais qu'en plus des équipements déjà prévus (haie...) un mur anti-bruit soit mis en place le long de la RD 40 du côté du village de Beaumont. Que l'entrepôt s'intègre à son environnement avec l'obligation d'un toit végétal. Mais aussi à une réglementation quant aux lumières avec un abaissement de leur intensité voire même de les éteindre.

Réponse à l'observation du public n°41

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°42

M. et Mme KUS Philippe, 184 rue Marcel Laboureur, résidence la clé des champs, Hénin-Beaumont

Texte :

Nous nous opposons au projet de construction de 78956 m2 de bâtiments à Beaumont.

Nous sommes déjà pollués avec les bâtiments PARCOLOG, qui nous engendre bruit, pollution, embouteillage, accidents, le prolongement du mur antibruit le long de la RD 40 serait nécessaire (résidence clé des champs).

Le rond-point des vaches est bloqué chaque jour matin et fin d'après-midi.

Aussi ce projet est impensable, nous sommes très inquiets des conséquences de cette construction, pourquoi nous parler de l'environnement !!

660 véhicules vont passer chaque jour, que sera stocké dans ces bâtiments ??

NOUS DISONS NON ! A CE PROJET

PRIVILEGIONS L'ENVIRONNEMENT A L'ARGENT !!

Ce projet de bâtiments logistiques pourrait être réalisé de l'autre côté de l'autoroute.

Réponse à l'observation du public n°42

PARCOLOG GESTION

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°43

M. et Mme LALLART, 146 rue Marcel Laboureur Hénin Beaumont

Objet : contestation du projet de construction d'un entrepôt logistique le long de la RD40

Copie : M. Steeve BRIOIS, Maire d'Hénin-Beaumont

Texte :

Nous soussignés, M. et Mme Lallart, demeurant au 146 rue Marcel Laboureur à Hénin-Beaumont, contestons le projet de construction d'un entrepôt logistique le long de la RD40, et ce pour plusieurs raisons.

Nous demeurons à moins de 200 mètres de la RD40 et du rond-point des vaches.

Le trafic routier est actuellement déjà perturbé depuis l'installation du système de feux et du passage des bus. La création de cet entrepôt logistique entraînerait une augmentation du trafic routier avec beaucoup plus de véhicules légers et surtout de poids lourds, ce qui engendrerait des ralentissements et embouteillages encore plus importants au niveau du rond-point des vaches. Ce projet aurait également comme répercussion une augmentation de la pollution atmosphérique avec un impact majeur sur notre santé au quotidien et celle de nos enfants.

De plus ce trafic augmentera considérablement le risque d'accidents avec des conséquences pouvant être dramatiques.

En effet, les enfants beaumontois se déplacent quotidiennement pour se diriger vers les collèges et lycées d'Hénin-Beaumont. Actuellement, il leur est très difficile, pour des raisons de sécurité, de s'y rendre à pied malgré la proximité (2,5km), en l'absence de trottoir sécurisé à certains endroits (D39).

La pratique du vélo (pourtant écologique et luttant contre la sédentarité) est déjà actuellement dangereuse, en raison de la circulation des poids lourds, bus et véhicules sur ce rond-point des vaches et sur la D39. Ce danger serait augmenté avec cet entrepôt.

Qu'en serait-il de la responsabilité de la commune et de son magistrat ?

Par ailleurs, nous avons fait le choix d'habiter sur Beaumont, un secteur calme, pour pouvoir profiter de la campagne. La majoration de la circulation provoquerait une nuisance sonore supplémentaire pour les habitants des Résidences de Beaumont longeant cette route départementale 40.

Enfin cette construction mutilerait le paysage. Quelle pire perspective d'avoir vue sur ces hangars lors de nos sorties running, vélos avec les enfants ou tout simplement promenades du week-end.

Nous espérons que nos remarques seront prises en considération.

Réponse à l'observation du public n°43

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°44

M. et Mme GLASSON, 1020 rue de la Fontaine, Hénin-Beaumont

Texte :

Défavorable au projet, augmentation du trafic et pollution associée. Sans parler de la pollution visuelle surtout pour nous qui habitons dans le lotissement à quelques centaines de mètres.

Réponse à l'observation du public n°44

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°45

M. Maxime MASZTALER, 93 rue Marcel Laboureur, Hénin-Beaumont

Texte :

Objet : projet de construction d'un entrepôt logistique

Référence : dossier d'enquête publique

Après avoir consulté le dossier cité en référence, mon épouse et moi-même sommes opposés à la construction d'un entrepôt logistique le long de la RD 40 pour les raisons suivantes :

- Perte de plus de 80 000 m² de surfaces cultivables remplacées par du béton,
- Encerclement déjà conséquent du village de BEAUMONT par des bâtiments industriels,
- Nuisances sonores pendant la construction puis pendant l'exploitation de ce site,
- Augmentation du trafic de la RD 40 alors que le rond-point des Vaches est déjà régulièrement saturé,

PARCOLOG GESTION

- Dégradation de la qualité de l'air avec l'augmentation de ce trafic routier,
- Inquiétude quant à la nature des produits stockés dans ces bâtiments,
- Balance avantages / inconvénients à notre avis défavorable pour le projet.

Inquiets des conséquences de ce projet sur notre environnement et souhaitant que ce projet n'aboutisse pas, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations néanmoins distinguées.

Réponse à l'observation du public n°45

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°46

M. MORONVAL Ludovic, 3 rue du Petit Bois, 62590 Oignies

Texte :

Le projet d'implantation de nouveaux entrepôts n'est pas une nécessité. A ce jour aucun besoin n'a été défini pour son occupation. En effet aucune réservation ou proposition n'est connue, de plus à peu de distance Delta 3 construit toujours des entrepôts dont plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés ne seront pas occupés. Cela est dû à une multitude de constructions d'entrepôts sur la zone.

Plusieurs points sont à noter :

- *L'arrivée de certaines entreprises est due à des délocalisations et entraîne des friches industrielles dans d'autres secteurs,*
- *Il n'y aura pas de créations d'emplois, chaque entrepôt ayant déjà son personnel,*
- *Sur le secteur de la CAHC nous subissons un flot important d'entreprises de transport (Delta 3, Carvin, Libercourt, etc.)*
- *Cette nouvelle installation entraînera une pollution supplémentaire (le secteur est déjà touché par des pics de pollution atmosphérique et de particules fines),*
- *La circulation très difficile et insupportable ne fera qu'augmenter. L'A1 et l'A21 étant déjà surchargées aux heures de pointe, des difficultés existent aussi sur le secteur d'implantation,*
- *L'ensemble de la surface est de 217 000 m², autant de terres agricoles qui disparaissent sur un secteur qui connaît beaucoup de difficultés pour les agriculteurs,*
- *Beaucoup de problèmes de santé et d'allergies sont repérés, la pollution nouvelle ne fera qu'accentuer ces difficultés,*
- *Les 30 places de parking PL et 305 de VL plus l'occupation des quais de chargement laissent envisager une très forte concentration donc de pollution sur le site. Cette implantation aura des conséquences sur l'ensemble des villes avoisinantes pour ne pas dire : la CAHC, l'A1, l'A21 etc...*
- *(le dossier évoque le) stockage de produits combustibles : avec quels risques et quelle sécurité, et quels problèmes pour la santé.*

En conclusion ce projet ne semble pas nécessaire et occasionnera beaucoup de désagréments et de problèmes au quotidien, accentués pour les riverains. Je propose donc de tenir compte de la situation de Delta 3 (en partie inoccupée), de l'agriculture en difficulté, de la santé et de l'accentuation des problèmes de réchauffement.

Réponse à l'observation du public n°46

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°47

M. GUNKEL Jean-Pierre, 75 rue Henri Matisse, Hénin-Beaumont

Texte :

En conclusion, je dirais qu'il y a déjà suffisamment de PARCOLOG à proximité de Beaumont. Trop c'est trop. Il y a déjà trop de nuisances avec tous ces camions. Merci de respecter le peu de verdure qu'il nous reste. Respecter les habitants qui habitent à proximité. Trouver une friche industrielle, ce n'est pas ce qui manque et laissez-nous tranquilles.

Réponse à l'observation du public n°47

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°48

JEAN-JACQUES CARPENTIER

Adresse de messagerie:

jean-jacques.carpentier@ac-lille.fr

PARCOLOG GESTION

Sujet:

ENQUETE PUBLIQUE PARCOLOG

Message:

Esquerchin, le vendredi 5 juillet 2019.

Avis concernant le projet PARCOLOG à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais)

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pendant de longues années cadre supérieur de l'Éducation nationale, je suis aujourd'hui à la retraite. J'ai croisé ces derniers temps, deux anciens collègues, Secrétaire général de rectorat et Inspecteur d'Académie, qui ont accepté, comme vous-même, les fonctions de Commissaire-Enquêteur. Ils m'ont dit la difficulté de cette mission, le Commissaire-Enquêteur étant partagé entre les souhaits de l'Opérateur porteur du projet qui fait l'objet de l'enquête publique et les positions d'une partie de la population, souvent opposées : comment conseiller avec justesse le Préfet ? Comment tenir compte, d'une part du droit à entreprendre d'un promoteur souvent dynamique et, d'autre part, des inquiétudes, souvent légitimes, de la population ?

Mais il s'agit là du cas général.

Le projet PARCOLOG se présente de manière tout-à-fait différente : habitant Esquerchin, à quelques kilomètres du territoire concerné par cette opération immobilière, j'ai pris le temps de l'étudier de très près et il apparaît que l'évaluation de la pertinence de ce projet ne saurait laisser place aux tergiversations.

En effet :

- si j'ai bien compris que notre région trouve désormais une partie de son emploi et de son dynamisme économique dans les activités liées au tertiaire et notamment dans la logistique, je sais aussi, comme vous-même, monsieur le Commissaire-Enquêteur, que l'avenir d'un territoire et le bien-être de ses habitants, ne sauraient se réduire à l'économie : nos concitoyens ont d'autres besoins auxquels responsables et décideurs se doivent d'être attentifs.

Ces besoins sont connus :

- besoin d'un environnement en partie naturel, cette nature pouvant être « sauvage » mais aussi aménagée, voire exploitée, comme s'y emploie le monde agricole depuis des siècles et qui fait la beauté et la douceur de vivre de notre pays. Or le projet PARCOLOG va soustraire de nouveau (car il arrive après beaucoup d'autres de même type) de nombreux hectares de bonne terre arable aux agriculteurs, amplifiant encore le « mitage » des surfaces cultivables ;

- besoin de beauté : vous savez, monsieur le Commissaire-Enquêteur, combien ce besoin est important chez tout être humain, même s'il n'est pas forcément conscient et exprimé chez nos contemporains. Or les immenses hangars PARCOLOG, les surfaces de stationnement bétonnées, les passages conséquents de poids-lourds aux tonnages de plus en plus élevés vont annihiler les efforts d'embellissement portés, souvent avec volontarisme mais des résultats encore bien insuffisants -tant notre région a souffert sur ce plan d'un développement industriel longtemps anarchique-, par tant de Collectivités territoriales ;

- besoin de protection de leur santé : l'implantation envisagée va encore augmenter un trafic routier déjà saturé notamment sur l'autoroute A1 ; l'impact sur la qualité de l'air de notre région va encore se dégrader alors même qu'elle est déjà alarmante, au dire de tous les médecins qui ont travaillé ce dossier.

Ainsi je vous prie, monsieur le Commissaire-Enquêteur, au regard de ces trois besoins fondamentaux et au nom de ce statut de citoyen que nous partageons et qui nous fait considérer comme un impératif catégorique de travailler au Bien commun, de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que monsieur le Préfet émette un AVIS DÉFAVORABLE à ce projet.

Avec mon profond respect.

Jean-Jacques CARPENTIER

Inspecteur de l'Éducation nationale honoraire

Commandeur dans l'Ordre des palmes académiques

606 rue de Quiéry

59553 ESQUERCHIN (Nord)

Réponse à l'observation du public n°48

PARCOLOG GESTION

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°49

M PB Lotissement sortie Beaumont Drocourt

Adresse de messagerie:

bernardmarip@gmail.com

Sujet:

PARCOLOG 2

Message:

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

On ne peut pas accepter le bétonnage de 200.000 M² de terres agricoles toujours cultivées et non en jachères comme vous le prétendez à tort sans réagir.

En effet, nous sommes directement concernés, notre lotissement est en première ligne face à ce nouveau projet.

De nos maisons, nous aurons une vue imprenable sur ces ENTREPOTS avec toutes les nuisances engendrées par ce site.

Augmentation du trafic routier, surtout les camions 24h/24 6j/7 !!!

Ce qui entrainera l'augmentation de la pollution, du bruit et des particules de ces diésels.

Nous sommes, malheureusement, dans le vent dominant qui la dirige vers Beaumont.

A savoir que la RD40 n'est pas protégée par un mur anti-bruit.

Nous avons la chance de bénéficier également des projecteurs du PARCOLOG 1.

De ce fait, nous avons dû installer des stores occultants à l'étage et réhausser la haie de cyprès.

Et que dire de la perte de la valeur immobilière des maisons avec vue sur ces BATIMENTS.

Es ce que vous nous dédommagerez de cette perte ?

Etes-vous sûr que la butte de 3m nous protégera des ENTREPOTS hauts de 14m ?

Nous avons choisi Beaumont pour profiter du calme, de la nature et des sentiers de promenade.

Sachant que les prix des terrains étaient plus importants.

Dans le tract du 4 juillet, le Maire nous informe de son désir de conserver Beaumont village.

Contradiction avec le projet du PARCOLOG 2.

Au lieu de planter quelques arbres à Beaumont, l'idéal serait de créer un espace vert sur ces 200.000m² avec plan d'eau pour la faune (je cite un de vos arguments)

Nous sommes formellement contre ce projet et s'il le faut je ferai partie de l'association pour défendre nos droits!!!

Cordialement !

Réponse à l'observation du public n°49

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°50

Laetitia Hapiot

Adresse de messagerie:

lae.hapiot@gmail.com

Sujet:

Enquête publique entrepôts logistiques hénin Beaumont

Message:

Le projet de nouveaux entrepôts à Hénin-Beaumont ne peut manquer de me préoccuper en raison de ses conséquences sur le cadre de vie mais aussi sur la santé et sur l'environnement. En effet, un tel projet va engendrer un nombre accru de camions sur RD40 et par là même une détérioration de la qualité de l'air. A un moment où les pics de pollution et les périodes de canicule sont de plus en plus fréquents!! Par ailleurs, les préoccupations environnementales doivent être la priorité des dirigeants politiques et la création de ces entrepôts ne va pas dans le sens d'une diminution de notre empreinte carbone: les terres agricoles locales doivent être protégées! Manger local ne sera possible qu'à condition que les terres agricoles de Beaumont soient préservées!!

Réponse à l'observation du public n°50

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

PARCOLOG GESTION – Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

RCS VERSAILLES 530 938 547

Siège social : 17 rue des Tilleuls, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Tél. : 01.39.30.51.90. - Fax : 01.30.64.96.26

PARCOLOG GESTION

Observation public n°51

BUCQUET

Adresse de messagerie:

maurice.bucquet@yahoo.fr

Sujet:

plateforme logistique Hénin beaumont

Message:

Nous sommes contre ce projet, qui va à nouveau dégrader le village de Beaumont.

Nous sommes entièrement d'accord sur les observations précédentes à savoir que ce projet va augmenter la pollution visuelle, la pollution atmosphérique, et la pollution auditive.

Nous avons de grandes difficultés pour sortir de Beaumont aux heures de pointes (matin midi et soir...), c'est même impossible en périodes de fêtes, de soldes, de rentrée scolaire...

La situation va encore s'aggraver avec l'arrivée de cette plateforme : 250 VL et 80 PL par jour.

A ma connaissance les statistiques de comptage de véhicules au « rond-point des vaches » ont été établies en 2015. L'arrivée de nouveaux magasins et nouvelles plateformes logistiques ont certainement augmentés considérablement les chiffres.

Je demande donc la réalisation d'une nouvelle étude dans les mois de fin d'année.

Le dossier dématérialisé ne reprend pas les avis des Personnes Publiques Associées consultées (Quelle est la liste ?). (Communes limitrophes, DDTM, ...)

Le conseil général du Pas de Calais a-t'il été consulté et quelle est sa réponse ?

Réponse à l'observation du public n°51

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°52

Elisabeth

Adresse de messagerie:

frederic.elisabeth@laposte.net

Sujet:

parcolog

Message:

Bonjour, je suis totalement opposée à la construction de nouveaux entrepôts logistiques le long de la rd40. Nous avons choisi d'habiter à Beaumont pour la qualité du cadre de vie et cette qualité se dégrade au fil des années nous amenant à penser à un déménagement sur Quiéry ou Vitry. Ma fille va parfois au collège à pied ou en vélo, elle doit passer par le rond point des vaches, je ne veux pas d'augmentation du trafic à cet endroit qui est déjà extrêmement dangereux. Plus de camions, c'est aussi plus de pollution, ça suffit !!!

Réponse à l'observation du public n°52

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°53

Marine Tondelier

Adresse de messagerie:

marine.tondelier@gmail.com

Sujet:

Non au projet Parcolog 3

Message:

La pétition suivante a reçu à l'heure où j'écris

par 464 personnes: <https://www.change.org/p/parcolog-non-à-de-nouveaux-entrepôts-logistiques-à-henin-beaumont>

Depuis la fusion d'Hénin-Liétard et de Beaumont-en-Artois en 1971, ce qui était à l'époque le village de Beaumont n'a eu de cesse de perdre son âme pour devenir en certains endroits un conglomérat de zones commerciales, de parkings et d'entrepôts logistiques. En choisissant d'acheter ou d'emménager à Beaumont plutôt qu'ailleurs, ce n'est pas pour cela que les habitants avaient signé!

5 RAISONS DE S'OPPOSER A CE PROJET

PARCOLOG GESTION – Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros

RCS VERSAILLES 530 938 547

Siège social : 17 rue des Tilleuls, 78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Tél. : 01.39.30.51.90. - Fax : 01.30.64.96.26

PARCOLOG GESTION

1. LES ENTREPÔTS LOGISTIQUES, C'EST PLUS DE CAMIONS... AU DÉTRIMENT DE NOS POUMONS!

Or notre agglomération dépasse déjà fréquemment les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé concernant la qualité de l'air. Les conséquences? Une multiplication des maladies cardiovasculaires et respiratoires, des allergies, de l'asthme, surtout chez les personnes les plus vulnérables (les enfants et les personnes âgées) et les plus exposées (les personnes sportives notamment). Il faut également noter que la pollution atmosphérique a un impact négatif sur les rendements agricoles, estimé à au moins 10%!

2. PLUS DE NUISANCES POUR BEAUMONT

Plus de camions, plus de bruit, plus de risques d'accidents. Ce n'est pas pour cela que les beaumontois ont choisi de s'installer ici!

3. UN PAYSAGE MUTILE

Le maire a inscrit dans son programme qu'il voulait rendre les « entrées de ville » plus agréables. Quelle pire perspective qu'un immense entrepôt pour accueillir les personnes arrivant depuis Drocourt! Trois zones d'habitation auront par ailleurs vue sur ces hangars supplémentaires qui défigureront le paysage et feront encore un peu plus perdre à Beaumont son âme de village.

4. NOUS VOULONS MANGER DES PRODUITS LOCAUX ET PROTÉGER NOS TERRES AGRICOLES ET NOTRE ENVIRONNEMENT

De plus en plus, on cherche à manger local, chez soi et dans les cantines. Comment fera-t-on lorsqu'il n'y aura plus de champs à Hénin-Beaumont? Ce genre de projets participe par ailleurs à l'artificialisation des sols et ne prend pas en compte la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences présentes et à venir. Il y a 30 ans, 20 ans 10 ans, certains pouvaient encore dire qu'ils ne savaient pas ... mais aujourd'hui, nous devons absolument stopper ces projets du passé.

5. LES MENSONGES DU CHANTAGE A L'EMPLOI

Souvent, on essaie de nous faire avaler ce type de projet en nous parlant d'emploi. Mais combien d'emplois à l'hectare? Et quels emplois? L'enquête publique évoque des emplois de préparateurs de commande et de caristes, dont nous savons que les personnes qui les occupent cherchent souvent à changer de métier au plus vite tant les conditions de travail sont épuisantes et précaires. De plus, nous savons que dans les années à venir, ces postes de travail seront remplacés par des robots. Mais il sera trop tard pour les terres agricoles irrémédiablement bétonnées. Nos jeunes méritent d'autres types d'emplois, plus compatibles avec leur bien-être et notre environnement.

Pour le collectif « Osons pour Hénin-Beaumont

Marine Tondelier

Conseillère municipale écologiste

Pour tout contact : Marine.tondelier@gmail.com / 06 84 86 15 78

Réponse à l'observation du public n°53

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°54

Marine Tondelier (2)

Adresse de messagerie:

marine.tondelier@gmail.com

Sujet:

Contribution d'Europe Ecologie Les Verts Hénin-Beaumont

Message:

Bonjour,

Europe Ecologie Les Verts propose une contribution ici :

<https://marinetondelier.wordpress.com/2019/06/08/halte-au-projet-de-nouveaux-entrepots-logistiques-a-beaumont/>.

En particulier, nous estimons que cette plateforme logistique serait une plateforme du « tout camion » et que cela ne correspond plus aux attentes sociétales de 2019.

PARCOLOG GESTION

De surcroît, à seulement quelques kilomètres, la plateforme multimodale de Dourges permet de la logistique multimodale (fret ferroviaire / transport fluvial / transport routier) et a été conçue pour limiter les nuisances pour les particuliers puisqu'on y entre ou n'en sort que par l'autoroute...

Pourquoi dès lors poursuivre l'artificialisation des sols à Beaumont avec un projet du passé quand tout est prévu à Dourges pour accueillir ce type d'activité?

Egalement, cet extrait de l'étude d'impact environnemental a par exemple attiré notre attention:

> 2.1.3 Faune et Flore

Le terrain sur lequel sera construit le projet l'établissement est aujourd'hui un terrain agricole qui n'est plus cultivé. Il est implanté en bordure de RD40.

L'implantation du bâtiment n'aura pas d'impact particulier sur la faune et la flore environnante. En effet :

➤ Le terrain est en friche, sans arbre : il n'y a donc pas d'espèces nicheuses. Les espaces verts du site, permettront la plantation d'espèces végétales (notamment d'arbres),

➤ L'implantation de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales permettra la présence de points d'eau, favorables à certaines espèces.

En effet, en vous déplaçant sur place, vous constaterez par vous-même que le champ en question est bien cultivé!

Par ailleurs, expliquer que tout ira mieux pour la faune du fait de l'installation de bassins d'infiltrations revient un peu à se moquer du monde...

Enfin, il nous paraît invraisemblable que le seul chemin par lequel les sportifs ou promeneurs voulant passer d'Hénin à Beaumont ou l'inverse voient le seul accès "naturel" pour le faire condamnés. Souhaite-t-on sérieusement voir les jaugeurs et les cyclistes (dont beaucoup d'enfants) traverser le rond-point des vaches ?

Marine Tondelier

Conseillère municipale écologiste d'Hénin-Beaumont

Réponse à l'observation du public n°54

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°55

M. BLET Jean-Paul / 300 rue du Général de Gaulle, Hénin-Beaumont

M. PLACHEZ Jean / 142 rue des Chauffours, Hénin-Beaumont

Texte :

Demandent :

1) Que soit établi un passage pour les piétons allant jusqu'au rond-point de Drocourt (vers rue de la Fontaine)

2) Que soit maintenu un chemin pour desservir nos parcelles (pour tracteur, moissonneuse, camion à betteraves) situées vers le « Haut de Peuchin » (Hénin-Beaumont)

3) Voir l'augmentation de la pollution (visuelle, auditive, olfactive) avec l'augmentation des véhicules empruntant le rond-point de Drocourt et allant vers le rond-point des vaches déjà saturé

4) Perte d'emplois et non pas création : les entrepôts permettent à l'Asie d'arroser de leurs produits notre région et font fermer nos usines (proximité),

De plus, demain ces entrepôts seront automatisés et gérés par informatique, robots... et il n'y aura plus du tout d'emplois,

5) Le prix des habitations à Beaumont va chuter sans indemnisation des propriétaires actuels...

6) Le village de Beaumont que nous avons connu devra s'appeler « Berlin Beaumont ».

Réponse à l'observation du public n°55

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°56

Mme COGET Lise, 475 Bd Charles Fontaine, Hénin-Beaumont

Texte :

Native de Beaumont, j'ai vu mon village s'enlaidir d'année en année depuis la fusion en 1972 avec la ville d'Hénin Liétard. Les zones commerciales et industrielles n'ont fait que s'accroître, les terres

PARCOLOG GESTION

agricoles disparaissent pour laisser la place à des camions. On nous annonce un trafic de voitures et de camions supplémentaires alors que le rond-point des vaches à la sortie de Beaumont est saturé. Mes petits enfants vont au collège et ne sont pas en sécurité sur les routes. Il n'y a pas de pistes cyclables. Il est impossible de se promener et de circuler sans danger.

Un aménagement pour les piétons est indispensable.

Une zone verte doit être prévue pour limiter l'impact visuel.

Le rond-point où vont circuler les camions a été aménagé pour les abeilles ; les pauvres ! si elles arrivent jusque là. Une limitation du trafic devrait être envisagée.

Un nombre certain de camions commettra l'erreur de circuler dans le village.

Comment a-t-on pu envisager un tel projet si près d'un village alors qu'une autre zone derrière l'autoroute est libre

Réponse à l'observation du public n°56

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°57

M. HELIN, Hénin-Beaumont

Texte :

Beaumontois depuis 50 ans, je pense que Beaumont a donné assez pour les parcs de logistique. Pourquoi les bâtiments sont-ils faits à cet emplacement ? Regardez, Monsieur le Président de la CAHC, Monsieur le Préfet le film La Soupe aux choux, surtout la fin du film, nous habitants de Beaumont nous ne pouvons pas le faire. La RD 40 a des limites, nous habitants de Beaumont, nous sommes saturés par les bruits, la pollution, etc...

Réponse à l'observation du public n°57

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°58

M. RANIERI Gianni

Texte :

Le village de Beaumont n'en est déjà plus un, et les Beaumontois n'ont pas signé pour ça lorsqu'ils s'y sont installés.

Ce projet poserait plusieurs problèmes :

- *Un problème environnemental et écologique : le rond-point des vaches et la circulation sont déjà saturés et l'air pollué. Cette pollution de l'air met en danger les habitants, notamment les personnes les plus fragiles et les personnes âgées ;*

- *Un problème économique : les agriculteurs à cause de cette pollution perdent des rendements agricoles estimés à au moins 10% !*

- *Un problème pour le cadre de vie : aimeriez-vous vivre dans un village... et être réveillé par des bruits de camions ? En outre, les riverains passeront d'une vue sur les champs à une vue sur un terrain bétonné. Ce projet est un manque de respect envers les riverains ;*

- *Un problème sur les emplois : les emplois créés seront voués à disparaître car robotisés. Je ne pense pas que les Beaumontois soient prêts à sacrifier une partie de leur village uniquement pour accueillir des camions et des robots.*

C'est pour ces nombreuses raisons que je vous demande de respecter les Beaumontois et d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Réponse à l'observation du public n°58

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°59

M. Alain VICENTE (non garanti par le CE : essai d'identification sur la seule signature)

Texte :

Si nous avons fait le choix de vivre à Beaumont (« village ») ce n'est pas pour voir arriver un minimum de 80 camions / jour ! Il est question de développement durable, d'écologie : les gens vivant à Beaumont ne souhaitent pas respirer la pollution, les particules fines liées aux camions.

PARCOLOG GESTION

La circulation au rond-point des vaches est complexe et se détériore de jour en jour... Comment y inclure 80 camions ! Comment peut-on laisser les jeunes se rendre au collège ou au lycée en 2 roues au milieu des camions qui représentent un danger pour leur vie !

Cet entrepôt ne doit pas voir le jour si près d'habitations, il représente beaucoup trop de nuisances : pollution atmosphérique, pollution sonore, risque d'incendie, danger de circulation, dégradation du cadre de vie ; favorisons plutôt le développement d'espace vert, de culture biologique.

Réponse à l'observation du public n°59

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°60

M. Amaury DELACROIX, Président AFR de Beaumont

Texte (orthographe adaptée par CE) :

Sur l'enquête publique, il y a la ZI 52 chemin AFR qui dessert les champs. Nous voulons la garder afin de desservir les champs.

Les terrains ont été vendus pour une activité artisanale et non pour de gros entrepôts qui vont dénaturer le village Beaumont.

De plus le merlon de terre au milieu des champs, quel est l'intérêt de le positionner comme cela ? Ce merlon va « polluer » nos champs voisins par le gibier « lapin » et la flore de mauvaise herbe sur des merlons non entretenus vont envahir les parcelles voisines en adventices et détruire nos récoltes par le gibier non régulé.

Les terrains ont été vendus pour une activité artisanale qui me semble plus génératrice d'emplois que de gros entrepôts qui dénaturent le paysage et non génératrice d'emploi !

J'espère pour ces nombreuses raisons d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Réponse à l'observation du public n°60

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°61

M. et Mme FOUQUET, Hénin-Beaumont

Texte :

Vivant depuis 2002 une (mot illisible) de Beaumont nous avons constaté depuis plusieurs années un accroissement de la circulation sur la RD 40 (notre maison est située au bout de la rue avec la vue dégagée sur la RD 40). Les nuisances sonores et visuelles sont une réalité actuelle. Nous pensons que la qualité de l'air a certainement baissé. Dans le projet qui est proposé, le nombre de camions qui vont circuler à quelques centaines de mètres de notre habitation va augmenter considérablement la pollution et les nuisances sonores.

Nous avons une grande inquiétude sur notre qualité de vie et de santé. Nous pensons aussi aux habitants de Beaumont qui ont fait construire ou acheté leurs habitations et qui vont subir beaucoup de préjudice. Nous exprimons donc fortement notre désaccord sur ce projet et nous envisageons de multiplier les recours.

Réponse à l'observation du public n°61

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°62

M. et Mme WOJCIESZAK

Texte :

Non à l'implantation de la zone de stockage pour les raisons suivantes :

- Pollution (santé)*
- Phonique,*
- Saturation du rond-point des vaches,*
- Visuel,*
- Village de Beaumont ?*

Réponse à l'observation du public n°62

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°63

M. et Mme BEGUIN-FONTAINE / 115, Bd Charles Fontaine / Hénin-Beaumont

PARCOLOG GESTION

Texte :

Remarques concernant le projet de construction d'un entrepôt logistique de la RD 40

Une zone verte, rurale avec un centre équestre près de cette future construction. « Idéal » pour les chevaux et pour la pollution : particules fines dégagées par tous ces camions – Bruit : nuisance sonore. Nous sommes pris au piège, Beaumont est déjà entouré de zones commerciales, il faut venir le samedi au rond-point des vaches : pourra-t-on encore circuler, un peu !! Nous sommes déjà lors des fêtes obligés de partir sur Drocourt pour éviter la file d'attente : encore une pollution supplémentaire.

Sommes déçus, nous pensions être au calme et dans la verdure et bien, pensons sérieusement à partir, et quelle vue pour les personnes vivant non loin de cette future construction.

Mais cela sert-il à quelque chose si la signature pour la future construction a été faite !! et enregistrée.

Réponse à l'observation du public n°63

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°64

M. et Mme PLICHON / 150, rue du Général de Gaulle / Hénin-Beaumont

Texte :

Par cette lettre je vous fais savoir que nous sommes contre l'installation du nouveau parcologue sur les terres de Beaumont. Malgré toutes les explications et les normes de sécurité, cela ne (nous) fera pas changer d'avis. Nous avons déjà 3 entrepôts, le centre IKEA et la venue du nouveau bis il y en a assez sur Beaumont. La semaine c'est les camions et le samedi c'est les voitures au rond-point aux vaches il est presque impossible de sortir de Beaumont le (?) entre 14h30 et 18h. Quant à l'entrepôt on ne nous a rien dit sur les matières qui seront entreposées, que tout avait été étudié et prévu en cas d'incendie, cela fera comme Tchernobyl, le nuage qui s'est arrêté à la frontière. On nous dit de manger bio, mais comment quand tout est bétonné, les voitures et les camions avec tous leurs rejets on ne va (pas) pouvoir ouvrir les fenêtres tout va être pollué. Pourquoi ne le fait-on pas de l'autre côté de l'autoroute, là il n'y a aucune habitation, cela (ne) générerait personne et il y aurait un accès direct à l'autoroute, cela polluerait moins.

En espérant que vous tiendrez compte de nos doléances.

Réponse à l'observation du public n°64

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°65

M. BOUCHART Alain / 90, rue Matisse / Hénin-Beaumont

Texte :

Par la présente, j'ai l'honneur de vous signifier mon total désaccord sur le projet d'entrepôts logistiques qui jouxteraient les entrepôts nombreux existants.

En effet, des entrepôts, nous en avons notre quote-part et largement... Pas besoin d'un nouveau Parcolog à côté de Parcolog 2.

Avec ce projet, la circulation dense sur le RD 40 va augmenter, sans compter les nuisances sonores et les risques d'incendie (plus les entrepôts sont grands, plus les risques le sont également).

Le rond-point « des vaches » déjà saturé le week-end (va et vient entre la zone Auchan et la zone IKEA), malmené depuis peu par le passage du nouveau bus Tadao, le sera également avec les poids lourds et cette fois-ci en semaine.

En plus, tous les matins, en semaine, l'autoroute A1 est saturée à partir d'Hénin-Beaumont jusqu'à Lille et ce dès 6h30 6h45 : sur 3 voies, 1 voie 1/2 si ce n'est pas 2 sont occupées par des poids lourds.

Ce projet ne ferait qu'aggraver une situation déjà bien préoccupante.

De plus, l'union européenne, suite à une enquête cette année concernant la santé publique, a constaté que 420 000 décès annuels en Europe étaient dus à la circulation où 5% sont des poids lourds représentant 25% des émissions de CO2.

Comme chaque commune nous devons maintenant avoir notre « coulée verte » ou notre « poumon vert » où plus aucune construction quelle qu'elle soit ne doit apparaître. C'est à cet endroit malheureusement dénaturé qu'est notre poumon vert.

En définitive, le bilan serait une catastrophe :

PARCOLOG GESTION

aucun emploi créé à terme avec la digitalisation numérique (quoi qu'en disent les promoteurs qui au passage touchent les aides qui vont bien puis s'en vont une fois lesdites aides épuisées, les exemples ne manquent pas) : par exemple à Delta les entreprises ont simplement déménagé avec leur propre personnel ;

aides publiques dilapidées au profit d'investisseurs raisonnant à l'instant « t » puis partant ; des milliers de tonnes de CO2 émises en plus chaque année localement, engendrant une hausse de la température ambiante ;

une simple juxtaposition d'entrepôts à d'autres existants, sans aucune réflexion de globalité (pas d'autres infrastructures de transports autres que les camions, le rail par exemple, etc...) ;

aucune réflexion environnementale ;

destruction d'un patrimoine écologique, à un moment où nous sommes tous (malheureusement) concernés ;

destruction d'un patrimoine agricole, à l'heure où le monde rural souffre pour ne pas écrire meurt, patrimoine indispensable à la « reconversion » vers l'agriculture biologique, moins rentable mais beaucoup plus respectueuse de l'environnement.

A l'heure où nous devons tous être concernés par le bouleversement du climat maintenant et pour les années futures, le projet proposé va totalement à l'encontre du développement durable.

Aussi je ne puis qu'y être opposé fortement.

Bref, ce projet est encore une gabegie.

Enfin j'espère que ce n'est pas une enquête publique « pour la forme », autrement écrit que c'est déjà décidé (on l'a déjà vu dans le passé) : pour se donner bonne conscience, on respecte la procédure...

Vous portez une lourde responsabilité quant au bilan écologique et environnemental que cette opération risque d'engendrer.

Je vous en souhaite bonne réception et, dans l'attente que vous tiendrez compte de mon avis,

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Copie adressée à M. Le Maire d'Hénin-Beaumont

avec notamment le commentaire suivant :

Dans ce courrier, je signifie mon total désaccord sur le projet d'entrepôts logistiques qui jouxteraient des entrepôts nombreux existants.

En effet, c'est un projet totalement dénué de bon sens qui va à l'encontre des objectifs de bien-être et de bien-vivre à Beaumont, à rebours des objectifs de qualité de vie que souhaitent de plus en plus les citoyens.

Réponse à l'observation du public n°65

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°66

M. et Mme Stanislas WALKOWIAK / 10, rue Henri Matisse / Hénin-Beaumont

Texte (avec copie à M. le Maire d'Hénin-Beaumont) :

Après avoir pris connaissance du projet d'implantation d'un énorme projet logistique le long de la RD 40 qui, s'il venait à se concrétiser, impacterait directement les Beaumontaises et Beaumontois déjà fortement ennuyés par la zone « IKEA ».

Ce projet d'entrepôt amènera des nuisances de tous genres :

- Sanitaires, par le bruit et la pollution du défilé journalier des poids lourds et des voitures et l'augmentation des risques d'accidents en découlant,

- Visuelles, de par le gigantisme du projet et le bétonnage de notre campagne qui détruira notre statut de village,

- Dévalorisation du foncier bâti et non bâti et nous obligeant peut-être de quitter notre commune.

Par ailleurs, cette implantation ne serait située qu'à quelques centaines de mètres de notre habitation et donc parfaitement visible et audible de chez nous.

C'est pourquoi nous vous demandons Monsieur le Maire de refuser le permis de construire en faisant voter le conseil municipal en défaveur de ce projet sur Beaumont.

Nous sommes en tant qu'administrés de notre ville prêts à vous rencontrer pour en discuter.

PARCOLOG GESTION

Ne doutant pas que vous aurez entendu notre requête et dans l'attente, recevez Monsieur le maire l'expression de nos salutations distinguées.

Réponse à l'observation du public n°66

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°67

Mme GRAVELINE Sylvie / 60, rue de Hanovre / Hénin-Beaumont

Texte :

Dans le cadre de l'enquête publique, le projet visé ci-dessus appelle de ma part les remarques suivantes :

- Au niveau de la circulation routière, les allers et retours générés par le passage des camions rendront le trafic encore beaucoup plus dense. A noter qu'au niveau du rond-point des Vaches situé à proximité immédiate du terrain du projet notamment le samedi après-midi, la circulation est déjà bien difficile, les usagers se rendant dans le centre commercial AUCHAN ainsi que dans le parc Maison Plus ;*
- Ce trafic encore plus dense sera source de nouvelles pollutions atmosphériques. La qualité de l'air de notre secteur est déjà médiocre ;*
- Enfin ce sera près de 20 hectares de terrains agricoles qui seront supprimés, sans pour autant que ce projet soit créatif de beaucoup d'emplois.*

Réponse à l'observation du public n°67

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°68

Mme Corinne et M. José BATAILLIE / 308 rue Saint Martin / Hénin-Beaumont

Texte :

NON au projet GENERALI !

Nous sommes farouchement opposés à ce projet pour les raisons suivantes :

- La création d'une nouvelle zone venant jouxter une zone existante sur la RD 40, détériorerait considérablement le cadre et la qualité de vie de notre village de Beaumont et alentours ;*
- De plus cette nouvelle zone viendrait supplémenter considérablement les désagréments déjà causés par les zones PARCOLOG I et II, tels que :*
 - o La pollution de l'air,*
 - o La pollution sonore,*
 - o La pollution visuelle,*
 - o L'enclavement du « village de Beaumont »,*
 - o Trafic routier et embouteillages, grandissants, aux ronds-points proches, ayant des incidences sur le « centre village ».*

Nous souhaiterions savoir si les terrains de la zone concernée appartiennent à Territoires 62. En effet, la rumeur dit qu'ils auraient été payés au prix fort avec l'argent du contribuable, après les remboursements et POS de la municipalité pénultième (ayant fait « grand bruit » à l'époque).

Nous notons que Christophe PILCH, Président de Territoires 62, est également président de la CAHC, cette dernière ayant mis son veto pour l'aménagement d'une zone du type de celle présentée du côté Est de l'autoroute vers AMAZON, zone qui aurait créé nettement moins de désagrément.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Réponse à l'observation du public n°68

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°69

M. et Mme Olivier WALLART / 854, Bd Eugène Thomas / Hénin-Beaumont

Texte :

Objet : refus nouvelles constructions

Nous sommes opposés au projet d'agrandissement de PARCOLOG ou à toutes extensions ou nouveaux projets pouvant amener encore plus de transports (camions, voitures, etc...) dans la zone de Beaumont (NOUS VOULONS GARDER NOTRE VILLAGE) et aussi sur le rond-point des vaches qui se sature de

PARCOLOG GESTION

plus en plus. S'ils veulent s'implanter, qu'ils s'implantent le long de l'autoroute et créent une sortie pour eux !!

Réponse à l'observation du public n°69

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°70

Mme Marie-Claire et M. Guy FLAMENT / 87, rue Henri Caupin – Beaumont - / Hénin-Beaumont

Texte :

Beaumontois d'origine, l'annonce d'un projet de construction d'un nouvel entrepôt logistique le long de la RD 40 nous interpelle et nous catastrophe.

Nous avons connu la tranquillité et la sérénité.

Nous pensions que Beaumont était le poumon vert mais, au fil des années, notre environnement est de plus en plus malmené et menacé.

Nous sommes entourés de zones commerciales et nous nous sentons prisonniers de cette modernité.

Entrer et sortir de Beaumont devient de plus en plus galère en raison des nuisances sonores et de la circulation.

Nous espérons être entendus.

Autre contribution :

Je suis totalement de l'avis de mes parents. Justine KLEINE

Réponse à l'observation du public n°70

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°71

M. Maxime BATAILLE – masseur-kinésithérapeute D.E / 395, Bd Charles Fontaine / Hénin-Beaumont

Texte :

Monsieur, je me permets de solliciter votre attention concernant le projet Parcolog.

Nous sommes 14 praticiens professionnels de santé à s'être installés à Beaumont au centre Omni Soins.

J'attire votre attention sur la difficulté de circulation au niveau du rond-point des vaches, ce qui entraîne des retards au niveau des rendez-vous.

Nous souhaitons accueillir un médecin généraliste au sein du centre (très attendu des habitants de Beaumont).

Le rond-point des vaches étant la seule communication entre Hénin-Beaumont et Beaumont.

Vous comprenez qu'une augmentation du flux de camions risque d'entraîner la fuite des professionnels de santé et des patients agacés de cette difficulté à franchir ce rond-point.

Je vous passe l'incohérence environnementale d'un tel projet : pollution visuelle, olfactive et auditive.

Vous remerciant par avance de la prise en compte de ce courrier.

Cordialement, les praticiens du centre Omni Soins

Réponse à l'observation du public n°71

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°72

M. DUBOIS Jean-Philippe / 131, rue Léonce Debeaumont / Hénin-Beaumont

M. DUBOIS Jean-François / 91, rue Léonce Debeaumont / Hénin-Beaumont

Texte :

Nous avons fait construire et aménagé sur Beaumont en 2005 ! A cette époque, nous pouvions encore appeler le village de Beaumont. Depuis cette date, de nombreux changements ont eu lieu notamment à l'entrée de Beaumont (juste à côté du rond-point « aux vaches ») :

- *Construction d'un supermarché,*
- *Construction d'un lotissement,*
- *Construction d'une zone commerciale (maison +),*
- *Construction de 2 fast-foods avec leur parking, construction d'un 2ème Parcolog (le premier, GEODIS, se trouvant également au niveau du rond-point),*
- *Création d'une 2ème mini-zone commerciale (en direction du centre commercial Auchan),*
- *Modification et agrandissement du supermarché suite au passage de la nouvelle ligne de bus.*

Nous disons STOP !

PARCOLOG GESTION

Vous n'êtes pas sans savoir (j'en suis sûr) que la circulation, au niveau de ce rond-point, est déjà saturée. Je dirai même infernale aux heures de pointe ! Le samedi, c'est simple, nous ne sortons plus ! Alors, accepter la demande de la SA GENERALI VIE (TERRITOIRES 62) pour la construction d'un PARCOLOG N°3 est une folie à tous points de vue.

Il y aura indéniablement une perte d'attrait pour Beaumont vis-à-vis des futurs propriétaires et locataires : excès de circulation et de pollution (air et sonore) malgré une étude qui nous dit le contraire et réalisée par une entreprise, comme par hasard, située également dans le 78.

Ainsi nous l'espérons tous et toutes que ce permis de construire sera refusé !

Nous avons jusque-là, je pense, accepté déjà beaucoup de choses !

Autres signataires de ce texte, sur tableau annexé intitulé « PETITION CONTRE LE PARCOLOG 3 SUR LA RD 40 A BEAUMONT » (soit 11 personnes en plus de MM J.Philippe et J.François DUBOIS)

LANDRY Valérie 204, rue de la Terrasse, Hénin-Beaumont

COUTURIER Stéphanie 49, rue de la Borne des Loups, Noyelles Godault

DESPLANQUE Sandrine 112, rue Debeaumont, Hénin-Beaumont

JORDAO David 134, rue Léonce Debeaumont, Hénin-Beaumont

VASSEUR Guy 158, rue Léonce Debeaumont, Hénin-Beaumont

FOUQUET Gilles 205, rue Léonce Debeaumont, Hénin-Beaumont

NOTREDAME Christian 51, rue Debeaumont, Hénin-Beaumont

De DOMINICIS Cédric 70, rue Debeaumont, Hénin-Beaumont

OUHALIMA Mohamed 69, rue Léonce Debeaumont, Hénin-Beaumont

BENSALAH ? 111, rue Léonce Debeaumont, Hénin-Beaumont

PROFETTO Domenico 133, rue Léonce Debeaumont, Hénin-Beaumont

Réponse à l'observation du public n°72

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°73

M. Pierre ROSE, 5 ter, rue des aubépines 62490 QUIERY LA MOTTE

Texte :

ENCORE DES ENTREPOTS ?

HALTE AU PROJET DE NOUVEAUX ENTREPOTS LOGISTIQUES A BEAUMONT !

LES RAISONS DE MON OPPOSITION A CE PROJET DANGEREUX

LES ENTREPOTS LOGISTIQUES, C'EST PLUS DE CAMIONS... AU DETRIMENT DE NOS POUMONS !

Or notre agglomération dépasse déjà fréquemment les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé concernant la qualité de l'air. Les conséquences sont diverses :

- Une multiplication des maladies cardiovasculaires et respiratoires, des allergies, de l'asthme, surtout chez les personnes les plus vulnérables (les enfants et les personnes âgées) et les plus exposées (les personnes sportives notamment),

- Plus de nuisances pour Beaumont : plus de camions, plus de bruit, plus de risques d'accidents. Ce n'est pas pour cela que les Beaumontois ont choisi de s'installer dans ce village annexé à Hénin-Liétard.

- Il faut également noter que la pollution atmosphérique a un impact négatif sur les rendements agricoles, estimé à 10% !

- Il faut rappeler que la pollution de l'air tue maintenant plus que le tabac.

ON RENFORCE SUR BEAUMONT UN UNIVERS CONCENTRATIONNAIRE

Il y a déjà à la sortie de cet ancien village –autour du rond-point aux vaches – la zone commerciale permettant une consommation effrénée – ce qui a d'ailleurs permis à deux « cultivateurs » de partir avec un pactole très important.

Il y a eu ensuite ce premier parcolog à droite du chemin qui mène de Beaumont au club hippique. Cela a occasionné un premier afflux de camions.

Comme si cela ne suffisait pas, on a installé deux « restaurants » qui permettent d'imiter l'univers Etats-Uniens – avec tous les défauts qui y sont accolés.

PARCOLOG GESTION

Comme cela ne suffisait pas encore, on a ajouté ce bus révolutionnaire polluant qui permet de joindre facilement les zones commerciales et alimentaires. Il ne faut pas s'étonner que le centre-ville d'Hénin-Beaumont se désertifie.

Tout ceci explique évidemment les bouchons : en semaine avec principalement les camions ; le week-end avec cette société qui pousse continuellement à consommer.

Ce paysage sur Beaumont et sur Noyelles-Hénin (avec l'empire Auchan) serait déjà à vous dégoûter de vivre. Mais certains décideurs et / ou experts – très pro-croissance – trouvent que cela ne suffit pas encore. Avec ce nouveau projet, on voudrait en rajouter une louche : aberrant ! Mais tellement dans l'air du temps de ce système qui ne pense qu'à la rentabilité à court terme.

UN PAYSAGE MUTILE

Le maire a inscrit dans son programme qu'il voulait rendre les « entrées de ville » plus agréables. Quelle pire perspective qu'un immense entrepôt pour accueillir les personnes arrivant depuis Drocourt ! Trois zones d'habitation auront par ailleurs vue sur ces hangars supplémentaires qui défigureront le paysage et feront encore un peu plus perdre à Beaumont son âme de village.

Globalement les décideurs ont le discours suivant : on fait attention à l'artificialisation des sols. Et, en même temps, on construit des grands monuments en tôle sur ces terres agricoles ! Deux langages contradictoires : cela ne les gêne pas !

LES MENSONGES DU CHANTAGE A L'EMPLOI

Souvent, on essaie de nous faire avaler ce type de projet en nous parlant d'emploi. Mais combien d'emplois à l'hectare ? Et quels emplois ? L'enquête publique évoque des emplois de préparateurs de commandes et de caristes, dont nous savons que les personnes qui les occupent cherchent souvent à changer de métier au plus vite tant les conditions de travail sont épuisantes et précaires. De plus, nous savons que dans les années à venir, ces postes de travail seront remplacés par des robots. Mais il sera trop tard pour les terres agricoles irrémédiablement bétonnées. Nos jeunes méritent d'autres types d'emplois, plus compatibles avec leur bien-être et notre environnement.

Surtout, cette plateforme logistique serait une plateforme du « tout camion ». Pourtant, à seulement quelques kilomètres, la plateforme multimodale de Dourges permet de la logistique multimodale (fret ferroviaire/ transport fluvial/ transport routier) et a été conçue pour limiter les nuisances pour les particuliers puisqu'on n'y entre et on n'en sort que par l'autoroute...

Pourquoi dès lors poursuivre l'artificialisation des sols à Beaumont avec un projet du passé quand tout est prévu à Dourges pour accueillir ce type d'activité ?

A PROPOS DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Il est noté ceci dans le dossier :

« Le terrain sur lequel sera construit le projet d'établissement est aujourd'hui un terrain agricole qui n'est plus cultivé. Il est implanté en bordure de la RD40.

L'implantation du bâtiment n'aura pas d'impact particulier sur la faune et la flore environnante. En effet :

- Le terrain est en friche, sans arbre : il n'y a donc pas d'espèces nicheuses. Les espaces verts du site, permettront la plantation d'espèces végétales (notamment d'arbres),

- L'implantation de bassins d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales permettra la présence de points d'eau, favorables à certaines espèces »

Tout le monde sait très bien que le terrain est cultivé !

Donc le dossier d'enquête publique nous ment.

CE PROJET LIMITE LA POSSIBILITE DE MANGER DES PRODUITS LOCAUX ET NE PROTEGE PAS LES TERRES AGRICOLES AINSI QUE L'ENVIRONNEMENT

De plus en plus, on cherche à manger local, avec des produits sains et non issus de l'agriculture industrielle, chez soi et dans les cantines. Comment fera-t-on lorsqu'il n'y aura plus de terres agricoles sur Hénin-Beaumont ? On s'attaquera au secteur du côté de Courcelles – un embranchement est déjà réalisé pour l'accès à l'autoroute !

Ce genre de projet ne prend pas en compte la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences présentes et à venir. Il y a 30 ans, 20 ans, 10 ans, certains pouvaient encore dire qu'ils

PARCOLOG GESTION

ne savaient pas... mais aujourd'hui, nous devons absolument stopper ces projets du passé qui vont condamner l'humanité.

En conclusion, notamment pour les raisons indiquées ci-dessus, je demande – et je pense ne pas être le seul – le retrait de ce projet dangereux, nuisible, voire écocide.

Réponse à l'observation du public n°73

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°74

*Texte remis par Mme DELACROIX Caroline, 239, rue Saint Martin, Hénin-Beaumont
signé par 78 personnes (liste jointe en annexe)*

Texte :

NON,

*au projet d'un nouvel entrepôt logistique porté par PARCOLOG
Beaumont défiguré à nouveau ?*

NON ! à la destruction de notre village de Beaumont !

NON ! au rond-point des vaches saturé par un trafic trop important !

NON ! à des routes dangereuses pour nos enfants, nos poumons, notre environnement et notre santé !

CES ENTREPOTS LOGISTIQUES, C'EST :

PLUS DE CAMIONS... AU DETRIMENT DE NOS POUMONS !

Les conséquences ? Une multiplication des maladies cardiovasculaires et respiratoires, des allergies, de l'asthme, surtout chez les personnes les plus vulnérables (les enfants et les personnes âgées) et les plus exposées (les personnes sportives notamment),

A quoi bon porter le projet de la BULLE qui est un projet visant à rendre les déplacements plus respectueux de l'environnement... pour tout détruire par l'installation d'entrepôts logistiques !

PLUS DE CAMIONS C'EST AUSSI PLUS D'ACCIDENTS ET DE RISQUES POUR NOS ENFANTS !

Par où passent nos enfants pour aller au collège de circonscription ?

Posez-vous cette question, et répondez sur leur sécurité... et réfléchissez aussi à qui sont les responsables !

Qui pleurera nos enfants quand ils se feront renverser ou écraser par ces camions dont le rendement et la rapidité de leur trajet prime sur notre sécurité !

Qui financera la rénovation des routes détériorées par un flux de 660 passages par jour !

PLUS DE NUISANCES POUR BEAUMONT :

Nous entendions le bruit des oiseaux au petit matin !

Ce charme de notre beau village de Beaumont vous le détruirez par un tel projet !

Nous sommes contre d'entendre en continu ce que nous subissons déjà, c'est-à-dire un trafic de camions trop important et qui nuit terriblement à notre qualité de vie !

C'est un lieu de promenade où l'on peut faire encore profiter nos enfants du charme de nos champs et un endroit très apprécié par les sportifs !

Réponse à l'observation du public n°74

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.

Observation public n°75

*Avis formulé au nom du Groupe d'Action de La France Insoumise de Hénin-Beaumont
par M. Jean-Pierre CARPENTIER, co-animateur, 29 résidence Les 2 Voiles, Montigny en Gohelle*

Texte :

SUR L'OPPORTUNITE D'UN TEL PROJET

Celui-ci repose sur des options de développement urbain, d'extension et d'urbanisme qui datent de vingt ans et inscrites au PLU élaboré à l'époque sur des bases de développement de la population sur dimensionnées et à contresens des conceptions actuelles d'économie des espaces agricoles, de limitation de l'imperméabilisation des sols et de nécessité absolue de la prise en compte de l'intérêt commun écologique et environnemental.

Rien n'est fait, il est temps d'arrêter un tel projet à cet endroit.

La caractéristique du site est la pénétration d'une plaine agricole qui vient s'insérer au cœur de trois entités bâties, Beaumont, Hénin-Sud et Drocourt. Le PLU en prévoit une urbanisation à long terme en

PARCOLOG GESTION

2AU et une à court terme destinée à de l'activité 1AU qui emprisonnent un espace agricole A. Dans cette logique, le projet enclave complètement la future zone à urbaniser à long terme et l'enclave agricole. (Photo aérienne annexe 1).

Or il existe à trois km une zone spécialement dédiée à de telles implantations sur la plateforme multimodale de Dourges, Delta 3 qui est loin d'être remplie.

Par ailleurs la nature du projet l'inscrit dans une poursuite de la logique du consumérisme effréné qui spécialise l'ex bassin minier dans des activités de logistique de transport de marchandises toutes axées sur le camion et qui ajoute donc aux nuisances établies du transport routier sur le dérèglement climatique et la pollution de l'air.

CE PROJET CORRESPOND-IL A UN INTERET GENERAL ? LA REponse EST NON

Ces considérations générales montrent que l'intérêt général du projet n'est en aucun cas établi car l'argument de l'emploi qui pourrait être pris en compte n'est pas déterminant. Une offre hypothétique de l'ordre de 15 emplois à l'hectare, donc insignifiante au regard de la demande, et dans une activité peu qualifiée où la robotisation progresse à grands pas.

La situation de cette implantation laisse par ailleurs présager d'une autre implantation industrielle en prolongement le long de la RD 40, enclavant alors définitivement la zone d'extension urbaine au sud d'Hénin-Beaumont.

Du point de vue du développement urbain, la CAHC elle-même revient sur les critères ayant prévalu à l'élaboration des documents d'urbanisme actuellement en vigueur. Par ailleurs elle a en charge la réalisation de l'opération Delta 3 qui offre toute possibilité sans consommer de nouveaux espaces actuellement cultivés contrairement à ce qu'affirme le dossier.

Aujourd'hui les priorités d'Hénin-Beaumont du point de vue de l'habitat sont d'achever les opérations engagées, notamment Sainte Henriette, il reste par ailleurs des disponibilités foncières, des friches industrielles, des quartiers à rénover et densifier dans le cadre de la stratégie de préservation maximale des zones naturelles et agricoles. Cela repousse à 30 ou 40 ans les décisions sur cette zone 2AU, laissons donc les prochaines générations en décider et redonnons à cette zone une vocation agricole stricte sur cette période, y compris pour la zone 1AU terre d'accueil du projet soumis à enquête publique. La proximité de ces terres agricoles pourrait d'ailleurs être une opportunité de reconversion agricole pour la production de nourriture biologique dans le cadre de circuits courts.

IL Y A DONC POTENTIELLEMENT UNE AUTRE LOGIQUE ET UN AUTRE PROJET A CONCEVOIR CONFORME A L'INTERET GENERAL

D'ailleurs y a-t-il un seul avis qui se détermine positivement pour le projet à part celui des décideurs qui se sont engagés dès le départ et successivement semble-t-il dans une aventure foncière dont il serait intéressant de mettre au jour la problématique car il semblerait que l'opportunité du projet consisterait surtout à solder un passif d'acquisition.

Sur quelques points de détail d'un dossier très technique mais dont l'étude d'impact paraît construite sur des faux semblants :

- Les terrains convoités sont actuellement cultivés, épis de blé et photo à l'appui ci-joints contrairement à l'affirmation de l'étude ;

- Les photos du rond-point des vaches le montrent désert, or chacun sait parmi les habitants qu'il est régulièrement saturé, voire bloqué et perturbé par la priorité donnée au BHNS mis récemment en service. Tout apport supplémentaire de trafic à ce point de passage obligé ne peut donc que renforcer les difficultés ;

- Aucun accent n'est mis sur les caractéristiques du site dont les bordures sont fortement établies autour de la zone naturelle en termes de frontières et de points de vue dans l'alternance zones construites zones naturelles constituant les entrées de ville : - piétonnier de liaison verte depuis le Poirrier jusqu'au parc des Iles, - route depuis le centre équestre jusqu'à Beaumont avec talus et pont délimitant fortement partie urbaine et partie agricole, - franges agricoles faisant tampon entre la RD 40 et les quartiers habités (Photo aérienne annexe 2)

- La campagne pénétrant au sein des territoires urbanisés est un atout d'avenir mis en cause par le projet, y compris faune et flore ;

PARCOLOG GESTION

- *La proximité et la gêne accrue due au trafic notamment poids lourds pour les habitants de proximité du quartier de Beaumont ;*
- *Une démarche systématique de minimisation alors que le contexte notamment des pollutions atmosphériques ne cesse de se dégrader.*

L'absence de tout point de vue formulé par la municipalité d'Hénin-Beaumont et qui aurait pu éclairer la population sur les aspects positifs du projet, est sans doute à comprendre comme une acceptation tacite.

En tant que citoyens engagés et concernés par la vie de notre commune, toutes ces considérations nous amènent à conclure par un avis négatif sur l'opportunité même du projet, son implantation à Hénin-Beaumont au lieu de Delta 3, son insertion dans le site et son impact.

Réponse à l'observation du public n°75

Les réponses ont été apportées aux réponses aux observations précédentes.